

Utopia 56

Mobilisation pour les exilé.e.s

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2022



SOMMAIRE

4 RAPPORT MORAL DES CO-PRESIDENTES

5 VALEURS

6 PRINCIPAUX PARTENAIRES

8 SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS

9 Activités d'urgence

11 Activités de mobilisation de l'opinion publique et des citoyen·nes

12 Activités support

13 UTOPIA 56 EN CHIFFRES

15 ORGANIGRAMME

16 ACTIVITÉS DU PROGRAMME ACCUEILLONS

22 ACTIVITÉS MENÉES AU SEIN DES ANTENNES

23 Calais & Grande-Synthe

30 Dijon

33 Lille

39 Paris

47 Rennes

51 Toulouse

56 Tours

60 VISIBILISATION & PLAIDOYER

62 Contentieux lancés ou toujours en cours en 2022

71 Projets de plaidoyer en interasso

72 Participation à des rapports

73 Organisation d'événements nationaux inter antennes

74 STRUCTURATION INTERNE

75 Accroissement et soutien aux équipes salariées

76 Consolidation des pratiques RH et administratives

76 Renforcement de l'accompagnement des équipes et du bien-être au travail

77 Développement des formations

78 Réforme du comité d'écoute et travail de restructuration de la plateforme

79 ÉTAT FINANCIER

83 PERSPECTIVES 2023

RAPPORT MORAL

DES CO-PRÉSIDENTES

Début 2022, alors que le conflit éclate en Ukraine, les moyens d'accueil mis en œuvre par la France nous amènent à cette formule : "La preuve par l'Ukraine". La preuve qu'il est possible d'accueillir et de le faire dignement. Pourtant, en cette année 2022, la septième de notre association, Utopia 56 n'aura eu de cesse de constater les insuffisances de l'État et les actions de harcèlement de la police envers les personnes exilées non ukrainiennes.

Manque d'hébergement d'urgence, absence de solutions de mise à l'abri, dysfonctionnements du premier accueil... Les carences étatiques sont nombreuses et face à des personnes dans un état extrême de vulnérabilité, Utopia 56 tente d'apporter son aide avec de l'accompagnement administratif et juridique, de l'information aux droits, de la distribution de tentes, couvertures, vêtements et produits d'hygiène, et de la mise à l'abri d'urgence, en hébergement solidaire ou en maison d'accueil. En 2022, plus de 30 000 personnes ont ainsi pu être aidées à travers nos actions.

Depuis 2020, après quatre années à répondre à l'urgence par l'urgence, Utopia 56 poursuit son projet de structuration de ses actions : doublement, voire triplement, des postes salariés dans les antennes et maisons, achat de matériel en plus grandes qualités et quantités, changement de maison à Calais pour l'accueil des bénévoles. Ainsi, aucune nouvelle antenne n'a vu le jour depuis Dijon en 2020 et tout nouveau projet, comme l'ouverture en avril 2022 de la maison Grand Nord, maison de répit pour les mineurs isolés bloqués à Calais et Grande-Synthe, ou le renforcement des maraudes sur le littoral Nord, se crée dans un souci de soutien aux missions déjà existantes.

En interne, la structuration d'Utopia 56 se fait aussi par le renforcement de l'accompagnement de ses salarié-es et une vigilance au bien-être de ses membres, sous la forme de temps individuels et collectifs d'échange de pratiques, de rendez-vous payés par Utopia 56 avec des psychologues en cabinet ou encore d'un appui psy individuel, sous format d'échanges par téléphone toutes les une à deux semaines. Mis en place en 2022, cet appui créé sur mesure pour Utopia 56 par des psychothérapeutes bénévoles permet aux salarié-es de prendre du recul sur leur quotidien et d'analyser leur pratique.

Avec plus de 20 000 adhérent-es depuis sa création et un financement via dons privés de particuliers, fondations, associations et entreprises, et alors qu'en 2023, un nouveau projet de loi asile-immigration se prépare en France, un gouvernement d'extrême-droite dirige l'Italie et un durcissement de la politique britannique d'accueil, plus que jamais Utopia 56 poursuit son action pour montrer qu'un accueil digne et solidaire est possible en France et en Europe. La preuve par l'Ukraine.

VALEURS

Utopia 56 est une association de mobilisation de citoyen·nes venant en aide aux personnes exilées, ainsi qu'aux personnes isolées et sans-abri, partout où l'urgence l'exige.

Chacune des huit antennes et des cinq maisons d'Utopia 56 organise ses missions autour de valeurs communes, que toutes s'engagent à respecter et à mettre en oeuvre :

1

L'entraide et la solidarité à travers la promotion de l'engagement bénévole citoyen. A Utopia 56, nous défendons l'idée que faciliter le bénévolat pour des actions de soutien au plus proche des personnes exilées permet une meilleure prise de conscience des conditions indignes dans lesquelles ces personnes se retrouvent à leur arrivée en France. Après avoir pu constater elles-mêmes et eux-mêmes ces conditions sur le terrain, les bénévoles sont sensibilisé·es et plus à même de dénoncer ce non-accueil, et sensibiliser à leur tour un plus grand nombre de personnes. Cette prise de conscience permet ensuite des actions de dénonciation et de sensibilisation plus efficaces.

2

La lutte contre la précarité et en faveur de la dignité pour les personnes exilées, en rendant visibles les conditions d'accueil de ces dernières années en France par le biais notamment du plaidoyer. Chaque jour et chaque nuit, nos équipes sont sur le terrain, dans différentes régions de France. Elles observent des situations, collectent des témoignages, comptabilisent des données et permettent ainsi de dénoncer les conditions de vie dévastatrices et les procédures administratives aberrantes, auxquelles sont contraintes une grande partie des personnes exilées. Ces témoignages alimentent ensuite un plaidoyer, des rapports ou encore des recours devant le tribunal administratif.

3

L'écoute et le respect des histoires et projets de vie de chaque personne à qui nous venons en aide, afin de leur offrir un support et un suivi en cohérence avec leur vécu et leurs projets.

PRINCIPAUX PARTENAIRES



BON ESPRIT



INTÉRÊT
À AGIR



LA GAMELLE
DE JAURÈS



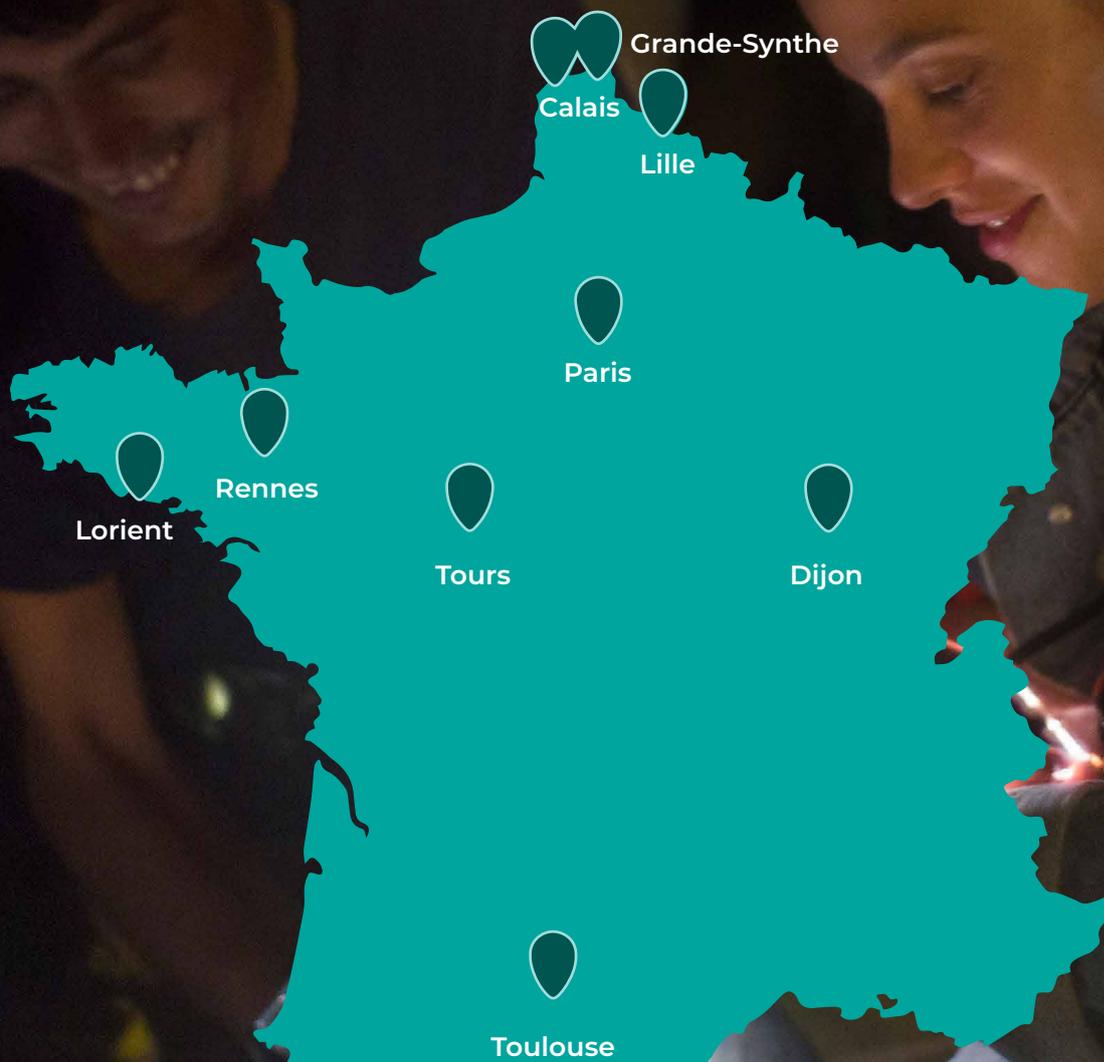
Network of
European
Foundations



VILLE DE
TOURS



SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS



ACTIVITÉS D'URGENCE

LES MARAUDES

De jour comme de nuit, nous allons à la rencontre des personnes survivant dans la rue afin de les informer sur leurs droits, les orienter vers les structures adaptées et leur fournir une aide matérielle et alimentaire d'urgence. Les maraudes sont également l'occasion de créer du lien social, de discuter et de partager un moment avec les personnes que nous rencontrons. Selon le contexte, le tissu associatif et les besoins détectés, nos maraudes peuvent prendre différentes formes. Ainsi, à la frontière franco-britannique, nous réalisons des maraudes de surveillance du littoral.



André Lejarre

L'ACCOMPAGNEMENT

Au-delà de la distribution d'information et de l'orientation, nous réalisons des accompagnements sociaux, médicaux, administratifs et juridiques pour les personnes que nous rencontrons selon leurs besoins. Nous collaborons au quotidien avec de nombreux·ses acteur·rices et veillons à orienter les personnes vers les structures, dispositifs ou associations spécialisées selon leurs besoins afin qu'elles puissent bénéficier d'un accompagnement adapté.

Cet accompagnement peut être ponctuel, tel un transport vers les dispositifs de soins et de santé, ou être de plus long terme, comme un suivi de dossier avec une assistance sociale. Des permanences sociales, administratives ou juridiques sont également mises en place dans certaines antennes.

L'HÉBERGEMENT SOLIDAIRE



Christophe Michel

Grâce à notre réseau d'hébergeuses et hébergeurs solidaires et divers partenaires (paroisses, lieux alternatifs, nuitées d'hôtel financées par des partenaires, etc.), nous pouvons proposer **un hébergement d'urgence pour la nuit aux personnes les plus vulnérables** que nous rencontrons ou qui nous contactent via nos numéros d'urgence : familles, femmes seules, couples et mineur·es non accompagnés·es. Ces mises à l'abri n'interviennent que lorsque les dispositifs officiels sont saturés (115 et foyers pour mineur·es). En plus de l'hébergement d'urgence, nous pouvons proposer un **hébergement solidaire pour les mineur·es non accompagnés·es en recours** durant le temps de leur procédure grâce à un réseau d'hébergeur·ses solidaires long-terme et de partenaires dédiés, ainsi qu'un **hébergement**

solidaire pour les jeunes majeur-es que nous avons suivi-es durant leur minorité ou qui sortent de l'Aide Sociale à l'Enfance le temps que leur situation se stabilise. L'hébergement solidaire demeure cependant limité par les capacités d'accueil de nos réseaux d'hébergeur-ses solidaires et de nos partenaires.

LES MAISONS D'ACCUEIL POUR MNA

Les maisons d'accueil pour mineur-es non accompagné-es que nous gérons ont pour objectif de sortir ces jeunes de la rue, en leur offrant un hébergement, tout en leur proposant un accompagnement global (administratif, juridique, social, médical, psychologique, scolaire, culturel et sportif), en vue d'une prise en charge par les dispositifs de protection à l'enfance, et sur le long terme, d'une intégration sociale et professionnelle. Parmi ces maisons, trois sont situées en Ile-de-France et gérées en partenariat avec Médecins Sans Frontières, une maison est située à Tours et une autre à Lille.



Pauline Tournier



ACTIVITÉS DE MOBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE ET DES CITOYEN-NES

LA COLLECTE DE DONNÉES

Au quotidien, nous collectons un grand nombre de données permettant la mise en place d'un soutien et d'un suivi adaptés aux personnes que nous rencontrons, mais également la documentation de la situation, pour signaler aux autorités compétentes les besoins, identifier les manques et les défaillances des dispositifs en place, témoigner de la violation de droits fondamentaux, et alimenter des rapports associatifs et actions de plaidoyer.

LE PLAIDOYER



Flore Judet - Manifestation du 9 octobre 2022
à Ivry-sur-Seine

En complémentarité de nos actions de terrain, nous portons un plaidoyer pour améliorer les conditions de vie des personnes exilées et sans-abri de manière pérenne et pour pointer les dysfonctionnements des dispositifs mis en place par l'Etat, ainsi que la politique menée par celui-ci, notamment d'invisibilisation et de "zéro point de fixation", et le non-respect des

droits fondamentaux des personnes exilées, notamment ceux des mineur-es non accompagné-es. Notre plaidoyer se construit à partir des données que nous collectons au quotidien et en collaboration avec de nombreux-ses acteur-rices associatif-ves, ainsi qu'avec les conseils de plusieurs avocat-es. Une grande partie de nos actions de plaidoyer prend la forme d'actions en justice afin de défendre les droits fondamentaux des personnes exilées, ainsi que la liberté d'action associative.

LA MOBILISATION ET LA SENSIBILISATION

La force de notre association repose dans la mobilisation citoyenne, essentielle au déroulement de nos actions au quotidien. Lorsque les institutions et les pouvoirs publics ne répondent pas aux besoins, les citoyen-nes ont la possibilité d'agir et d'œuvrer pour un accueil solidaire. Nous attachons une grande importance à la sensibilisation, que cela soit en permettant à toute personne de nous rejoindre pour apporter son aide, ou en allant vers les citoyen-nes leur parler de nos actions et de la situation des personnes exilées et sans-abri, et en portant la voix de ces dernières, régulièrement invisibilisées.

ACTIVITÉS SUPPORT

L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉVOLES

Dès lors qu'un·e nouveau·elle bénévole rejoint Utopia 56, il·elle bénéficie d'une formation de base, un accompagnement et un encadrement dispensés par les équipes de l'association. En sus de ce minimum, nous proposons et mettons à disposition de chacun·e un accompagnement psychologique, des formations spécifiques et thématiques, ainsi que des outils.

LA COLLECTE DE DONS

Une majeure partie des produits que nous distribuons provient des collectes de dons en nature (vêtements, produits d'hygiène, nourriture, tentes, etc.) réalisées auprès des particuliers, lors d'événements, dans des entreprises, ou directement dans des magasins partenaires (Monoprix, Biocoop, Decathlon, etc.), ainsi que d'associations partenaires (Emmaüs, Armée du Salut, Action Contre la Faim, etc.) et d'entreprises.



Alice Poulain



Flore Judet - Collecte à Paris avec le soutien de Médiine.

UTOPIA 56 EN CHIFFRES



3 385
MINEUR·ES NON ACCOMPAGNÉ·ES
rencontré·es et orienté·es

DONT 2 403 MNA
refusé·es par les dispositifs
départementaux
d'évaluation

384
MINEUR·ES
NON ACCOMPAGNÉ·ES
hébergé·es

Dont **33 FILLES**

23
JEUNES MAJEUR·ES
HÉBERGÉ·ES

**PLUS DE 3 200 FAMILLES,
FEMMES SEULES ET COUPLES**
aidé.e.s

Soit + **DE 8 150 PERSONNES**

1 220 FAMILLES, FEMMES SEULES ET COUPLES
hébergé·es pour
au moins une nuit

Soit **3 005 PERSONNES**
dont **1 204 ENFANTS**

**+ DE 30 000
PERSONNES AIDÉES**



Plus de **3 300**
maraudes

2 800 en 2021
2 500 en 2020



Plus de **5 000** tentes
distribuées

4 200 tentes en 2021
6 000 tentes en 2020



Plus de **25 000**
couvertures
distribuées

25 000 en 2021
25 000 en 2020



+ DE 15 000
produits
d'hygiène
distribués

3 947
ADHÉRENT·ES EN 2022

20 445
ADHÉRENT·ES UNIQUES
DEPUIS LA CRÉATION
DE L'ASSOCIATION

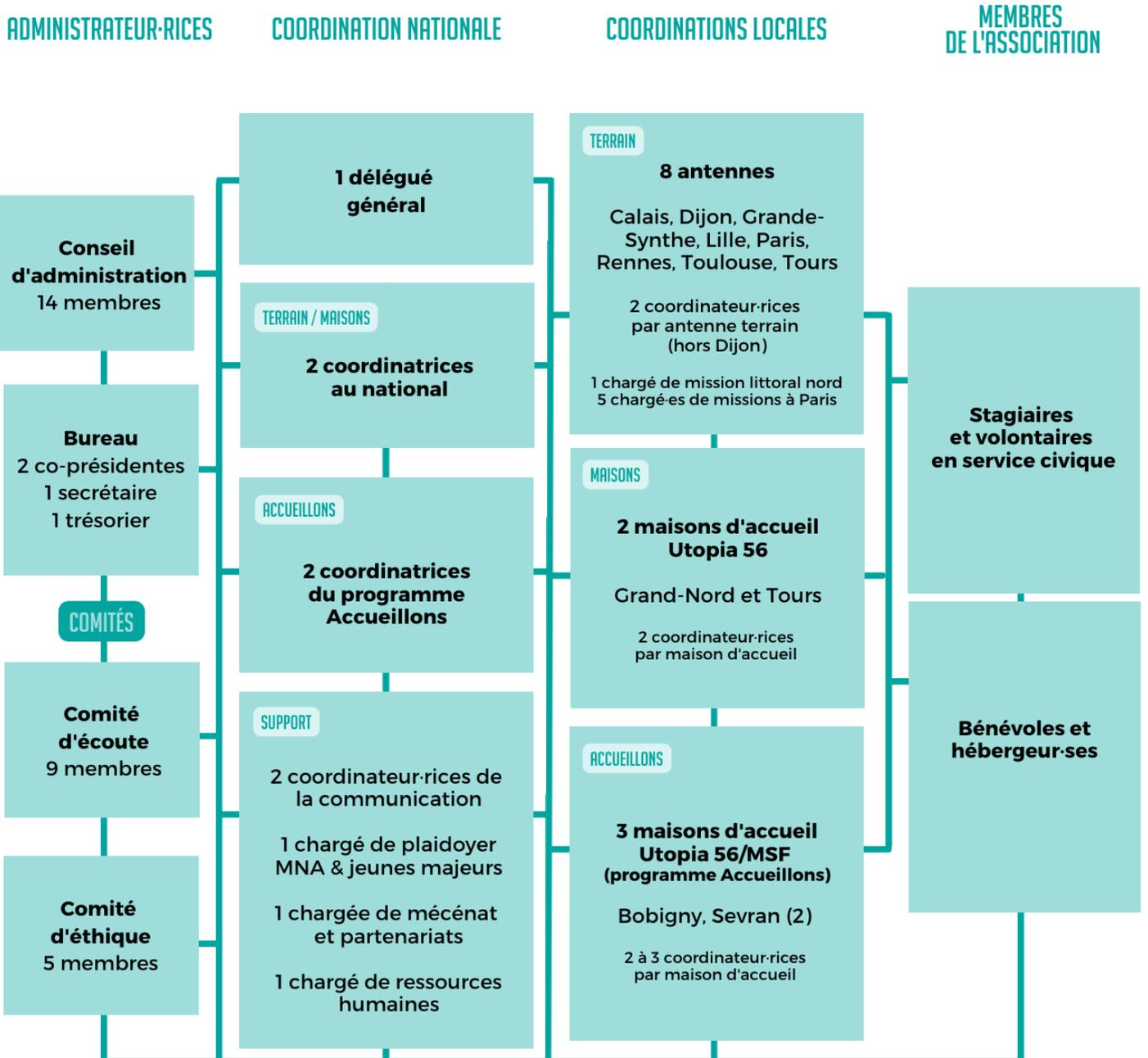
+ DE 3 000
BÉNÉVOLES

530
HÉBERGEUR·SES
SOLIDAIRES

12 CONTENTIEUX EN COURS OU LANCÉS EN 2022

ORGANIGRAMME

À FIN DÉCEMBRE 2022



ACTIVITÉS DU PROGRAMME ACCUEILLONS



MEDECINS
SANS FRONTIERES

MINEURS
A LA RUE
en FRANCE

Lancé en 2017 par Utopia 56 et Médecins Sans Frontières, le programme Accueillons propose un hébergement solidaire à long terme pour les mineur-es non accompagné-es en recours pour la reconnaissance de leur minorité dans différents départements d'Ile-de-France, principalement Paris, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. Originellement, les jeunes étaient hébergé-es soit chez des hébergeur-ses solidaires, soit dans des chambres d'hôtel. A partir de 2019, nous avons lancé l'ouverture de maisons collectives. En janvier 2022, nous comptons 4 maisons d'accueil pour MNA en recours en Ile-de-France, dont 3 exclusivement pour garçons et une exclusivement pour filles, avec chacune une capacité maximum de 10 places.

Les équipes de Médecins Sans Frontières identifient les jeunes qui peuvent intégrer les maisons depuis leur centre d'accueil de jour pour MNA à Pantin, puis se chargent du suivi social, médical, psychologique et juridique des jeunes. De notre côté, nous nous chargeons de l'accompagnement au quotidien des jeunes (rendez-vous administratifs, scolarisation, activités, cours de français, soutien scolaire, etc.), ainsi que de la gestion de la vie collective et de la logistique au sein de chaque maison. Concernant la scolarisation des jeunes, nous avons un partenariat avec l'association Droit à l'École qui leur permet de suivre des cours toute la semaine et assure également les démarches pour les inscriptions dans des établissements scolaires.



Pablo Gubitsh

L'année 2022 a été marquée par la fermeture de **la maison d'Epina-sur-Seine**, qui avait ouvert ses portes en août 2019, et ce officiellement, le 12 juin 2022 au soir. Médecins Sans Frontières, qui finançait le fonctionnement de la maison à hauteur de 84 000 €, avait besoin de réorienter une partie du budget de sa mission France sur d'autres activités. Par ailleurs, le fonctionnement de la maison à Epina-sur-Seine nécessitait de renforcer l'équipe responsable de la maison avec une troisième personne salariée pour améliorer la qualité de travail. Or l'association n'avait pas le budget nécessaire pour financer l'ensemble des coûts de cette maison, car nous avions prévu de longue date l'ouverture d'une maison dans le Nord pour accueillir des mineur-es non accompagné-es. La fermeture de la maison coïncidait avec la fin du bail de location et la fin des contrats des deux salarié-es.



De son ouverture à sa fermeture, **la maison d'Epina-sur-Seine a hébergé 65 jeunes en recours**. La maison servait de passerelle avant d'intégrer un hébergement solidaire, permettant de sortir rapidement les jeunes de la rue et de mettre en place un accompagnement global. Ainsi, les jeunes restaient en moyenne 3 à 4 mois avant d'être accueillis chez des hébergeur-ses solidaires jusqu'à la fin de leur recours. Parmi ces jeunes, 22 jeunes ont été reconnus mineurs alors qu'ils étaient hébergés dans la maison, soit durant les premiers mois de leur recours, tandis que beaucoup d'autres ont basculé vers un hébergement solidaire.

Durant le premier semestre 2022, 8 jeunes avaient intégré la maison. Les 7 jeunes présents au sein de la maison d'Épinay-sur-Seine avant sa fermeture ont tous pu être hébergés dans nos autres dispositifs : 4 au sein de notre réseau d'hébergeur.se.s solidaires, 2 au sein de la maison de Tours et 1 jeune avait reçu une ordonnance de placement provisoire (OPP). Une équipe a été constituée avec les bénévoles présent.es au sein de la maison et qui souhaitaient continuer à s'investir auprès des jeunes afin de prolonger le suivi. Depuis, parmi les 4 jeunes en hébergement solidaire, 2 ont été reconnus mineurs et un jeune a reçu une OPP, tandis que les 2 jeunes à Tours ont été reconnus mineurs. Un seul jeune est encore en hébergement solidaire.



À partir du mois de juin 2021, nous avons comptabilisé les accompagnements faits par les équipes : 142 accompagnements médicaux, 65 accompagnements juridiques et 37 accompagnements scolaires. En parallèle de l'accompagnement administratif, juridique, social, médical et psychologique mis en place

pour chaque jeune intégrant la maison aux côtés de MSF, des activités éducatives, culturelles et sportives leur ont été proposées. Au total, plus de 500 activités éducatives (dont des cours de français et de l'aide aux devoirs 3 jours par semaine), 67 activités culturelles et sociales, et 55 activités sportives ont été mises en place.

En 2022, **44 jeunes ont été hébergés dans les deux maisons de Sevrans**, pour une durée moyenne de 6 mois. Parmi ces jeunes, **24 jeunes ont été reconnus mineurs et pris en charge par l'ASE** à l'issue de leur recours. Au cours de l'année, 24 nouveaux jeunes ont été inclus dans les maisons : 9 jeunes sont entrés sur des critères d'inclusion liés à leur état psychique, 5 pour leur état somatique et 10 jeunes pour leur état psychique et somatique.



À Sevrans, les accompagnements se font ensemble avec MSF. Diverses activités ont été organisées : 235 activités éducatives ont été mises en place (dont des cours de français 3 fois par semaine), 206 activités culturelles et sociales ont été mises en place et 139 activités sportives ont été mises en place avec le FC Sevrans, Kabubu et d'autres.

En avril, la **Women's House de Bobigny a fêté sa première année**, avec un bilan très positif. L'année 2022 aura permis d'affirmer le projet et le fonctionnement de la maison avec une équipe solide, créant un véritable safe space

pour les jeunes filles hébergées, où elles peuvent se reconstruire et au sein duquel elles s'impliquent, participant à la gestion du lieu, mais aussi à l'organisation d'activités au sein et en dehors de la maison.

Depuis l'ouverture de la maison en avril 2021, 32 jeunes filles ont été hébergées au sein de la maison, dont 17 reconnues mineures : 17 jeunes incluses en 2021 et 15 jeunes incluses en 2022. **Depuis janvier 2022, 24 jeunes filles ont pu être hébergées et accompagnées au sein de la maison** pour une durée moyenne de 2,5 mois : 9 jeunes filles étaient présentes au 1er janvier 2022 et 15 jeunes filles ont intégré la maison durant l'année 2022. Parmi elles, **11 filles ont été reconnues mineures suite à leur recours et prises en charge par l'ASE**, 3 filles ont reçu une ordonnance de placement (une de 6 mois et deux jusqu'à leur majorité), 3 jeunes filles ont été orientées vers d'autres dispositifs plus adaptés et une jeune fille a décidé d'elle-même de quitter le dispositif.



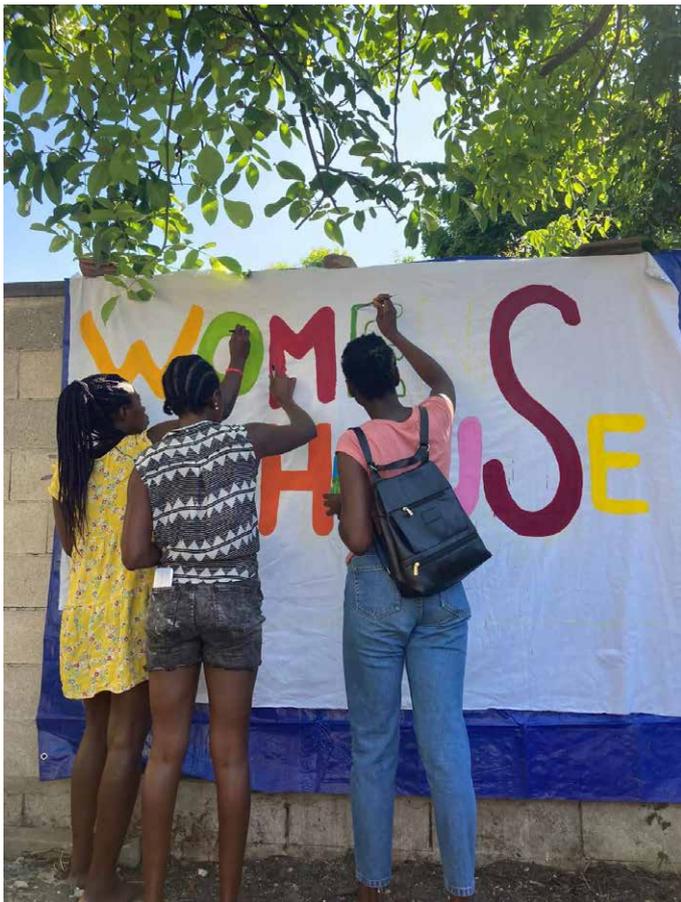
Avant de pouvoir intégrer la maison, chaque fille passe en général 2 semaines au sein d'un hébergement solidaire d'urgence afin que l'accompagnement se mette en place aux côtés de MSF - chaque jeune devant passer par les 4 pôles du centre de Pantin (santé mentale, médical, juridique et social). La durée moyenne des recours pour les jeunes filles est de 3,5 mois. La majeure partie des jeunes filles sont en recours dans des départements autres que celui de Paris (principalement à Bobigny et Créteil), puisque le département de Paris met à l'abri les filles en recours le temps de la procédure depuis l'été 2021. Il se peut cependant que nous hébergions des jeunes en recours lors de cas spécifiques (jeunes ayant fui leur foyer, etc.), comme c'est le cas avec une jeune en recours à Paris actuellement.

Au cours de l'année, les équipes de la Women's House ont réalisé 143 accompagnements médicaux (somatique, psy, urgence, autres dont AME), 70 accompagnements juridiques (ambassade, tribunal, autres) et 31 accompagnements scolaires. Elles ont également mis en place 36 activités éducatives, 14 activités sportives (inscription dans des clubs de foot féminins, affiliation à la FSGT 93, etc.) et 37 activités culturelles aux côtés de différents partenaires, tels que Femmes Relais et Iron Academy. Des activités de sensibilisation ont aussi été proposées aux jeunes filles : sensibilisation contre la traite des êtres humains avec l'association Mist, sensibilisation à la sexualité et sensibilisation aux médias avec Guiti News.

Les jeunes des maisons ont des activités autonomes et d'autres menées ensemble, à l'extérieur ou à l'intérieur de la maison. S'ajoutent à cela, des séjours hors Bobigny et Sevran, dont un camp poney en Occitanie en juillet et des séjours d'une semaine chez des hébergeur-ses solidaires.

En complément de l'hébergement au sein des maisons, le programme Accueillons comprend également de l'hébergement d'urgence et de long-terme chez des hébergeur-ses solidaires. L'hébergement solidaire

d'urgence est cependant réservé en priorité aux filles afin de pouvoir les sortir immédiatement de la rue avant de les intégrer dans la maison. En 2022, grâce à notre réseau de 43 hébergeur·ses : 5 jeunes ont été hébergés le temps de leur recours (dont 4 jeunes de la maison d'Epinay-sur-Seine), 10 jeunes filles hébergées en urgence et 11 jeunes en recours ont été accueillis en vacances.



De nombreuses formations ont été proposées aux équipes : sur le psychotrauma par le Comede et MSF, sur les addictions par MSF, sur les questions de traite (réseaux, protection des victimes de traite, exploitation par le travail, etc.) par ECPAT et le Collectif contre l'esclavage moderne ; sur l'expérience carcérale des MNA en France par la PJJ, etc.

Dans l'ensemble des maisons, nous faisons face à un enjeu de plus en plus prégnant : l'accompagnement dans leur transition vers l'âge adulte des jeunes devenu·es majeur·es avant que leur recours n'ait abouti et des jeunes dont le recours n'a pas abouti sur une reconnais-

sance de minorité. Une vraie réflexion est en cours afin d'améliorer cet accompagnement.

Découvrez les portraits de 4 jeunes hébergées à Bobigny et Sevan dans la [mini-série "À la maison"](#) produite par Médecins Sans Frontières et le podcast ["En non mixité"](#) des [Pieds sur Terre](#) de Radio France.



Pauline Tournier



Pauline Tournier

Enfin, si les maisons du programme Accueillons ont prouvé leur impact, la situation globale des jeunes en recours en Ile-de-France ne s'améliore pas. Si le département du 75 ne remet plus les jeunes filles non reconnues mineures à la rue après l'évaluation et les hébergent le temps de leur recours, ce n'est pas le cas dans les autres départements comme la Seine-Saint-Denis (93) ou le Val-de-Marne (94). Le département du 93 fait même appel d'un grand nombre des décisions du juge des enfants. Médecins Sans Frontières continue d'alerter sur l'état psychologique très

fragile des mineur·es non accompagnés·es contraint·es de survivre à la rue. Dans un [rapport publié en 2021](#) avec le Comede, ils pointaient l'impact de l'épidémie de covid-19 sur les jeunes. En 2022, leur état psychologique n'a fait que se détériorer, en cause notamment, le harcèlement policier accru dont ces jeunes sont les victimes. Ainsi, nous observons de plus en plus de vulnérabilités, de jeunes découragés·es, de cas de dépresses et de dépressions, et des tentatives de suicide.

ÉQUIPE

9 Salariés (11 avec Epinay-sur-Seine)

5 volontaires en service civique
(7 avec Epinay-sur-Seine)

20 bénévoles (30 avec Epinay-sur-Seine)

CONTACTS

accueillons@utopia56.org



Alexandre François

« JE PENSE QU'IL Y A BEAUCOUP DE PERSONNES QUI VEULENT AIDER, MAIS QUI NE SAVENT PAS COMMENT. UTOPIA 56 EST LÀ POUR ÇA. »

ANGELO, CHARGÉ DE PLAIDOYER MNA & JEUNES MAJEUR.E.S

ACTIVITÉS MENÉES AU SEIN DES ANTENNES



CALAIS & GRANDE-SYNTHE



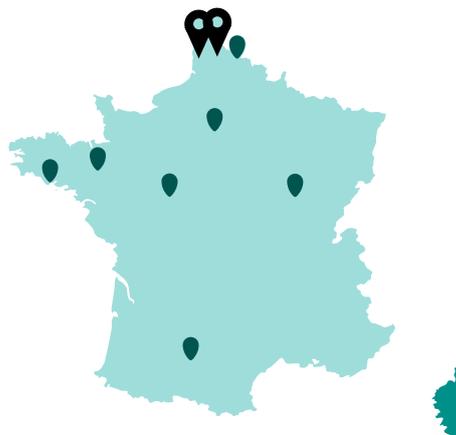
maraudes



accompagnement



hébergement solidaire



À Calais et Grande-Synthe, la politique de dissuasion et du “zéro point de fixation” continue à être minutieusement mise en œuvre : **1 754 expulsions de campements** ont ainsi été recensées par Human Rights Observers en 2022 à Calais et Grande-Synthe, 467 expulsions de plus qu’en 2021. Dans un rapport de la Plateforme des Soutien aux Migrant·es sorti en février et intitulé [“L’État français et la gestion de la présence des personnes exilées dans la frontière franco-britannique : harceler, expulser, disperser”](#), le politologue Pierre Bonnevalle explore 30 années de fabrique politique de cette dissuasion sur le littoral Nord et ses résultats dévastateurs. Une politique qui

prend appui sur les différents accords conclus entre la France et le Royaume-Uni, dont le dernier a été signé en novembre en réponse à l’intensification des traversées en bateau. Cet accord prévoit que le Royaume-Uni verse 72,2 millions d’euros en 2022-2023 à la France, contre 67,7 millions en 2021-2022. Depuis 2018, celui-ci a versé un total de 200 millions d’euros à la France pour assurer la sécurisation de la frontière et empêcher les personnes exilées de traverser la frontière. En contrepartie, la France augmentera de 40 % ses forces de sécurité, soit 350 policiers et gendarmes supplémentaires.



L'année 2022 a encore été une année record concernant le nombre de traversées de la Manche en bateau vers l'Angleterre. Depuis 2020, ce nombre ne cesse de s'accroître et chaque année, un nouveau record s'établit. Selon le Ministère de l'Intérieur britannique : en 2018, 299 personnes avaient traversé illégalement la Manche en bateau, contre 1 843 en 2019, 8 466 en 2020, 28 526 en 2021 et 45 756 en 2022. **La préfecture maritime a recensé plus de 52 000 personnes ayant tenté la traversée en 2022** au départ du littoral français. Conséquence directe de l'augmentation du nombre de tentatives de passages en bateau dans l'un des passages maritimes les plus fréquentés au monde, le nombre de naufrages s'est lui aussi accru. Si la majeure partie des personnes sont secourues à temps, plusieurs drames n'ont pu être empêchés, dont le naufrage du 24 novembre 2021 qui a provoqué la mort de 27 personnes et la disparition de 4 autres, et le naufrage du 14 décembre 2022 qui a provoqué la mort de 4 personnes. Au moins 205 personnes sont mortes ou ont été portées disparues en traversant la Manche depuis 2014, selon le Missing Migrants Project de l'organisation onusienne pour les migrations.



Julia Druelle

Durant l'année, les équipes d'urgence de Calais et Grande-Synthe ont reçu **382 appels ou messages de détresse qui concernaient près de 9 000 personnes**. Afin de venir en renfort aux équipes d'urgence et de structurer la **mission de surveillance littorale** qui avait vu le jour en 2021, un chargé de mission

dédié a été embauché durant l'été 2022. Cela nous a permis d'assurer une présence plus accrue sur la zone côtière, et d'améliorer la prise en charge des personnes naufragées, toujours plus nombreuses. En fonction des créneaux horaires des marées, de la météo et des vents, les équipes peuvent anticiper les périodes de potentielles traversées et constituer un planning de surveillance régulière semaine par semaine pour longer le littoral entre Dunkerque et Boulogne-sur-Mer (parfois au-delà) afin de repérer si des personnes sont en errance après une tentative de passage ratée ou suite à un débarquement et nécessitent notre aide. S'il y a un retour dans un port français de personnes naufragées, nous essayons également de nous y rendre avec le matériel nécessaire (couvertures de survie, vêtements, secs, etc.) et d'assurer une présence. Il demeure cependant difficile d'être présent·es à chaque débarquement, car l'heure ne nous est pas communiquée.



Pablo Gubitsh

Nous réalisons une veille sur MarineTraffic et VesselFinder afin de voir si des événements ont pu survenir dans la Manche, si des sauvetages sont en cours et d'identifier le port où les personnes secourues seront débarquées. Malheureusement, nous n'avons pas toujours accès aux zones des ports dans lesquelles les personnes peuvent débarquer, mais avons déjà pu constater plusieurs limites concernant les dispositifs institutionnels mis en place : un manque de communication et de traduction, aucun soutien psychologique,

un manque de matériels, etc. À plusieurs reprises, nous avons rencontré des personnes partant d'un port où elles avaient été débarquées pieds nus et trempées, ou avons été appelées plus tard dans la journée, une fois que les personnes secourues sont de retour dans les campements, pour des cas d'hypothermie. Jusqu'à fin octobre - début novembre, aucun gymnase n'était ouvert pour proposer un lieu de repos aux personnes débarquées. S'il n'existe pas de 115 pour les familles à Dunkerque et que pendant longtemps très peu de choses y étaient mises en place, la ville a été la première à ouvrir un gymnase. L'ouverture d'un gymnase n'est malheureusement pas systématique. En été, la mise à l'abri n'était proposée qu'aux familles et non aux femmes seules ou hommes seuls.



Flore Judet

Nous avons développé une collaboration active avec l'association citoyenne locale Osmose 62, qui s'est spécialisée sur cette mission de maraudes littorales à nos côtés. Basée à Boulogne-sur-Mer, l'association se concentre donc sur ce secteur, tandis que nous sommes plus en charge du secteur de Dunkerque jusqu'à la frontière franco-belge. Lorsque les membres d'Osmose 62 ne font pas de maraudes littorales ou qu'ils ont besoin de renfort, nous nous adaptons et pouvons aller jusqu'à Boulogne-sur-Mer. Cette collaboration a permis de développer plus d'entraide dans la région et de toucher un secteur plus large sur le littoral.

En 2022, nous avons réalisé 129 maraudes littorales et 32 astreintes maraudes littorales, durant lesquelles nous avons rencontré 4 453 personnes, dont 1 043 personnes secourues en mer et débarquées au port.

En parallèle, la procédure suite aux appels ou messages de détresse en mer s'est formalisée : lorsque nous recevons des appels ou messages de détresse en mer, nous demandons les coordonnées GPS du bateau, ainsi que le nombre de personnes dans le bateau, si le moteur fonctionne, etc. Nous prévenons les garde-côtes et demandons aux personnes dans le bateau d'appeler par elles-même le 112. Nous faisons ensuite un mail au CROSS Gris-Nez et au MRCC de Douvres. Nous informons également Alarm Phone et Watch the Channel (branche locale d'Alarm Phone) afin que leurs équipes d'astreinte puissent faire le suivi du bateau à nos côtés. Nous essayons de rester en lien avec les personnes afin de suivre les opérations et de savoir quand elles seront prises en charge. Nous recevons également de nombreux appels de personnes près des plages, empêchées de partir et qui ont besoin d'aide, notamment parce qu'elles sont mouillées et frigorifiées.

[Lire l'article de Street Press.](#)



Pablo Gubitsh

Durant la journée, les équipes de Calais et Grande-Synthe font de la réduction des risques liés à la traversée en bateau et en camion durant les maraudes sociales en se basant sur les documents produits par Watch the Channel. Si les traversées en bateau sont devenues majoritaires, des traversées en camion ont encore lieu, principalement à Calais. A raison de minimum une fois par semaine dans chaque lieu de vie, nos maraudes sociales nous permettent également de créer le lien avec les personnes présentes, de leur distribuer de l'information - notamment à l'aide du flyer "New Arrival Guide" mis à jour chaque mois par le Refugee InfoBus - ainsi que notre numéro d'urgence disponible en permanence, d'identifier leurs besoins et de les orienter en conséquence.

Ainsi, **nous avons réalisé 1 678 accompagnements vers les services de santé** : PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé), PASS dentaire, urgences médicales et rendez-vous

médicaux. En parallèle, nous assurons un suivi de la situation médicale des personnes accompagnées. À Calais, jusqu'en avril, nous avons encore deux créneaux réguliers par semaine pour les transports à la PASS. Ce fonctionnement a été modifié afin de mieux répondre aux besoins des personnes et l'équipe d'urgence de jour a repris cette mission, réalisant des accompagnements selon les demandes tout au long de la semaine. Nous avons aussi ralenti les visites que nous faisons à l'hôpital pour les personnes hospitalisées qui n'avaient parfois plus aucun contact avec l'extérieur. Pendant plusieurs mois, il fallait encore toutes ses doses de vaccins contre la covid-19 pour pouvoir effectuer des visites à l'hôpital, ce qui n'était souvent pas le cas des personnes présentes dans les campements et réduisait donc leurs possibilités de visite pour des proches hospitalisé-es. Jusqu'à juillet, nous faisons alors une à deux visites par semaine à l'hôpital afin de rompre leur isolement, et ce, en fonction des effectifs de bénévoles. L'accès pour



Pablo Gubitsh

les visiteur·rices étant ensuite devenu moins compliqué, nous avons réduit cette activité et pris l'habitude d'appeler régulièrement l'hôpital pour savoir si des personnes hospitalisées étaient isolées.

La mission Familles & femmes seules consiste principalement à aider ces dernières dans l'accès à une solution d'hébergement d'urgence, auprès des dispositifs institutionnels ou à travers des solutions solidaires lorsque les dispositifs sont saturés. Dans cette mission, nous collaborons avec le Refugee Women's Centre, dont nous prenons le relai les nuits et weekends. En 2022, **nous avons aidé 79 femmes et 357 familles à être mises à l'abri** - dont 54 femmes et 324 familles via des structures étatiques. En dehors des familles et femmes seules, nous avons également aidé **606 hommes seuls à accéder à une solution d'hébergement d'urgence** - dont 549 via des structures étatiques.

Concernant les mineur·es non accompagné·es, notre priorité demeure l'orientation des jeunes vers le droit commun et leur mise à l'abri lorsqu'il n'y a plus aucun·e autre acteur·ice sur le terrain. À Calais, nous orientons et/ou signalons les mineur·es rencontré·es durant la journée auprès de France Terre d'Asile (opératrice du département du Pas-de-Calais). À Grande-Synthe, nous faisons de même auprès de l'Afeji ou de la Croix Rouge en dehors des horaires de l'Afeji, ou contactons directement le SDOMNA si aucun des deux acteurs n'est présent. En dehors des horaires d'ouverture des services du département, la seule voie d'accès aux services de l'ASE se fait via le commissariat de police, où nous accompagnons donc les jeunes (y compris la nuit et le weekend). A Calais, cependant, le commissariat n'accueille et n'oriente plus de jeunes après 22h. Nous dénonçons le fait qu'il n'y ait pas de mise à l'abri possible après 22h et, tous les 3 mois, participons aux réunions avec le département et les autres acteurs pour faire



Pablo Gubitsh

remonter toutes les défaillances de la prise en charge étatique. En 2022, à **Grande-Synthe, nous avons rencontré 604 MNA**, dont 162 nous sollicitant pour une mise à l'abri : **126 ont été mis à l'abri par le département et 36 ont eu un refus de mise à l'abri**. Tandis qu'à **Calais**, nous avons comptabilisé **238 MNA mis à l'abri par le département**, dont 25 via le commissariat ; **140 MNA ayant eu un refus de mise à l'abri**, dont 65 refus via le commissariat ; et **71 MNA mis à l'abri dans une structure non étatique**. En parallèle, nous référençons tous·tes les mineur·es que nous rencontrons à ECPAT, qui ensuite va mettre en place un suivi plus poussé. Nous réalisons beaucoup d'informations préoccupantes (IP), afin de signaler les jeunes, que nous envoyons aux départements du Nord et du Pas-de-Calais.



Julia Druelle

À Calais, de janvier à septembre 2022, nous avons délivré un accompagnement administratif et juridique pour certaines personnes : prise de rendez-vous à Coallia pour les personnes souhaitant déposer une demande d'asile, accès à la CMU, ouverture d'un compte bancaire, dépôt de plainte, etc. Cette mission avait été créée car des bénévoles long-terme d'Utopia 56 qui s'étaient proposé·es pour la mettre en place et avaient une expertise et des connaissances adaptées, et ce, dans un contexte de fermeture de la Cabane juridique, qui était spécialisée dans l'accompagnement administratif et juridique. Ces bénévoles sont ensuite parti·es et nous n'avons pas eu de bénévoles formé·es qui soient resté·es suffi-

samment longtemps pour reprendre cette mission. De plus, nous avons déménagé nos bureaux à partir de septembre, laissant notre ancien local du centre-ville où nous pouvions accueillir des personnes dans la journée, pour emménager à la Maison d'Entraide et de Ressources du Secours catholique avec de nombreuses autres associations. Nous n'accueillons pour le moment pas de public au sein de ce lieu et n'avons donc plus de permanence d'accueil de jour à Calais, où des cours de langue étaient proposés avant la crise sanitaire - seulement des cours en anglais avaient repris et de manière uniquement sporadique. Nous avons fait le choix de fermer ce lieu et donc cette permanence, car son impact demeurait réduit et demandait une gestion importante alors que d'autres besoins apparaissaient plus urgents, notamment en ce qui concerne les personnes naufragées et les appels de détresse. Nous continuons à faire des accompagnements individuels poussés, mais principalement sur le volet médical avec des personnes que nous sommes amené·es à rencontrer régulièrement.



Pablo Gubitsch

À partir de septembre 2022, l'équipe de Calais a été renforcée en accueillant une troisième coordinatrice bénévole. Les responsabilités des trois coordinatrices ont été redéfinies avec chacune un axe plus spécifique : une coordinatrice axée gestion des équipes bénévoles ; une coordinatrice axée logistique ; et une coordinatrice axée plaidoyer.

En 2022, nous avons accueilli 241 bénévoles à Calais et Grande-Synthe. Grâce notamment à une collaboration interassociative renforcée, nous avons pu améliorer le bien-être des équipes bénévoles et leur faire bénéficier de formations spécifiques (Watch the Channel pour les appels de détresse en mer, Safe Passage pour la réunification familiale, etc.). Les bénévoles d'Utopia 56 ont aussi pu intervenir en renfort à d'autres associations selon les effectifs, notamment pour les deux nouvelles maisons accueillantes ouvertes en 2022 à Calais (La Crèche et La Margelle).

Originellement conçu comme une réponse à une situation de crise suite au retrait de l'association Choose Love en 2021, le consortium associatif **Calais Common Initiative** a pu se pérenniser et se consolider durant l'année. Rassemblant l'Auberge des Migrants, Collective Aid, Calais Food Collective, Refugee Women's Centre et Utopia 56, le CCI permet aux associations membres de mutualiser leurs efforts et leurs moyens, notamment en matière de levées de fonds et de bien-être des équipes, mais aussi sur des aspects plus techniques, afin de renforcer leurs actions de soutien auprès des personnes exilées à la frontière franco-britannique. A partir de septembre, deux importants travaux ont été lancés : un projet de welfare et safeguarding pour les équipes bénévoles des associations hébergées au sein de l'entrepôt de l'Auberge des Migrants avec une coordinatrice salariée dédiée, et un processus de fusion avec le Calais Appeal, autre consortium axé sur la communication et le plaidoyer, a été lancé pour une effectivité en 2023.

ÉQUIPE

2 coordinatrices salariées et 1 coordinatrice bénévole à Calais
2 coordinateur-ices salarié-es à Grande-Synthe
1 chargé de mission Maraudes littorales
20 bénévoles (30 avec Epinay-sur-Seine)
1 stagiaire à Calais
1 stagiaire à Grande-Synthe
125 bénévoles à Calais
116 bénévoles à Grande-Synthe

CONTACTS

calais@utopia56.org / gs@utopia56.org

[Facebook Utopia 56 Calais](#)

[Facebook Utopia 56 Grande-Synthe](#)

[Instagram Utopia 56 Calais / Grande-Synthe](#)

**« ON PEUT S'IMAGINER CE QU'IL SE PASSE,
MAIS C'EST TOUJOURS DIFFÉRENT DE LE VOIR DE SES YEUX »**

FABIEN, ANCIEN STAGIAIRE AU SEIN DE L'ANTENNE DE GRANDE-SYNTHE



accompagnement

hébergement solidaire

À l'origine de la création de l'antenne à l'été 2020, un constat : beaucoup de jeunes majeurs sortaient au 31 août de leur foyer, sans ressources, et sans demande de titre de séjour en cours, parce que les contrats jeunes majeurs qui leur étaient proposés s'arrêtaient tous à la fin de l'année scolaire. A l'époque, selon la directrice de la cellule MNA du département de la Côte-d'Or, les contrats jeunes majeurs ne pouvaient pas aller au-delà. Plusieurs personnes résidant à Dijon, dont une ancienne bénévole de Paris, ont alors monté une antenne Utopia 56 entièrement bénévole afin d'aider ces jeunes majeurs qui sortaient de l'ASE sans aucun soutien en les hébergeant et en les accompagnant dans leur transition vers le droit commun et leur autonomie. En tout, l'équipe aura accompagné 6 jeunes majeurs pendant au moins un an, dont un pendant 2 ans, en partenariat avec d'autres associations locales, principalement SOS Refoulement. Le dernier jeune que nous hébergions est parti en octobre, après avoir eu son titre de séjour et avoir été orienté vers un Foyer de jeunes travailleurs. Désormais, ces jeunes sont tous en apprentissage ou salariés et ont leur propre appartement. Si certains continuent encore à être accompagnés par les équipes, c'est uniquement de manière ponctuelle, selon leurs besoins.

Durant l'année, **2 mineurs non accompagnés en recours ont été hébergés** : un des jeunes a été reconnu mineur, tandis que l'autre est reparti à Lyon. Depuis 2020, 5 MNA ont été accompagnés et hébergés, dont 2 qui ensuite ont été reconnus mineurs et pris en charge par l'ASE. A Dijon, l'hébergement des MNA en recours ne dure en général pas plus d'un mois, car l'audience est fixée au maximum un mois après le dépôt du recours. En dépit de la courte période d'hébergement, il demeure difficile de trouver des hébergeur·ses solidaires pour les jeunes à Dijon et nous n'avons pas toujours été en capacité de répondre aux sollicitations que nous pouvons recevoir. Nous pouvons cependant compter sur d'autres associations, comme SOS Refoulement, pour nous aider à trouver des hébergeur·ses au sein de leurs réseaux pour les jeunes.



Flore Judet

L'année 2022 a marqué un revirement pour l'antenne de Dijon.

Très peu de mineur-es non accompagné-es n'étaient alors reconnu-es mineur-es après évaluation par le département en Côte-d'Or. La stratégie de dissuasion s'était même amplifiée début 2022 : chaque jeune se voyait recevoir une OQTF (Obligation de quitter le territoire français) à la sortie du dispositif d'évaluation. Les associations en étaient alors venues à déconseiller aux MNA rencontrés de passer l'évaluation. Puis, en novembre 2022, Me Céline Brey et l'association SOS Refoulement - avec lesquelles nous collaborons régulièrement - ont saisi la Défenseure des droits concernant les pratiques de la directrice de la cellule MNA du département de la Côte-d'Or à l'issue d'une erreur grave commise à l'encontre d'un jeune reconnu mineur après recours souhaitant déposer une demande d'asile (le jeune a depuis obtenu le statut de réfugié) et grâce au témoignage d'une travailleuse sociale d'un foyer d'urgence du département. Suite à la saisine, la DDD a contacté les différents acteurs et recueilli de nombreux témoignages auprès notamment de plusieurs travailleur-ses sociaux-ales, conduisant à un changement de fonctions de la directrice de la cellule MNA. Depuis, les pratiques se sont nettement améliorées : arrêt des OQTF à la sortie du dispositif, reconnaissance de minorité de certain-es jeunes et acceptation des CJM pour 3 mois renouvelables. La direction de la protection de l'enfance s'est également révélée très attentive à la situation et un dialogue a pu s'instaurer.

Cette amélioration des pratiques a conduit à un changement de public. Auparavant, peu de MNA tentaient une évaluation à Dijon et par conséquent lançaient des recours, tandis que les jeunes majeur-es étaient nombreux-ses à ressortir de l'ASE sans ressource. Désormais, peu de jeunes majeur-es ressortent de l'ASE sans ressource, tandis que davantage de MNA se présentent devant le dispositif d'évaluation de la minorité. Par conséquent, nous allons être de plus en plus amenés à venir en soutien aux mineur-es non accompagné-es en recours. Si la demande de CJM d'un-e jeune majeur-e sans ressource n'a pas été acceptée ou été renouvelée, nous pourrions faire appel à un-e avocat-e en nous basant sur la loi Taquet du 7 février 2022 et la décision du juge des référés du Conseil d'État du 12 décembre 2022.

ÉQUIPE

5 bénévoles

4 hébergeur-ses solidaires

CONTACTS

dijon@utopia56.org

[Facebook Utopia 56 Dijon](#)

[Instagram Utopia 56 Dijon](#)

« CE QUI EST MARQUANT POUR MOI C'EST DE VOIR CES JEUNES
RETRouver LE SOURIRE ET REPRENDRE CONFIANCE EN EUX »

SOPHIE, ANCIENNE COORDINATRICE DE L'ANTENNE DE TOURS



« POUR MOI UTOPIA 56, C'EST UN PEU
COMME UNE GRANDE FAMILLE »

LOUCE, ANCIENNE BÉNÉVOLE AU SEIN DE L'ANTENNE DE CALAIS

LILLE



maraudes



accompagnement



hébergement solidaire



maison d'accueil pour MNA

La principale mission de l'antenne de Lille est la **mission MNA** consistant à accompagner et héberger les jeunes en recours pour la reconnaissance de leur minorité à Lille, avec comme principal partenaire le Centre de la Réconciliation, qui gère le suivi administratif et juridique des jeunes et leur scolarisation avec "École sans frontières". **En 2022, nous avons rencontré 222 jeunes, dont 9 filles** : en moyenne ce sont 6 jeunes remis-es à la rue chaque semaine. Parmi ces jeunes, **137 ont été hébergés-es (dont 6 filles) pour une nuit ou plus** au sein de notre réseau d'hébergeur-ses solidaires et/ou au sein de la maison. Un appartement nous a également été mis à disposition par un particulier et a permis l'hébergement de 2 jeunes. Bien que nous ne soyons pas en capacité d'héberger tous les jeunes remis à la rue, nous assurons une présence régulière sur les campements où ils sont installés, répondons à leurs besoins primaires (nourriture, hygiène, matériel de mise à l'abri, etc.) et les accompagnons dans leurs démarches. Parmi les jeunes accompagnés-es et hébergés-es, **54 jeunes ont été reconnu-es mineurs** et pris-es en charge par l'ASE - ce qui représente **un taux de reconnaissance après recours de 82%**.

Pour maintenir le lien avec les MNA en recours que nous accompagnons et renforcer le suivi, nous ouvrons le local tous les mardis et samedis aux jeunes avec diverses activités (sportives, culturelles, etc.) et un temps pour récolter les informations dont nous avons besoin pour prévoir les prochains accompagnements. Deux activités phares ont été mises en place : un projet avec le GRDR Migration-Citoyenneté-Développement de projection de courts métrages choisis par les jeunes sous format de ciné-débat et de représentation théâtrale construite avec les jeunes et un metteur en scène professionnel ; et un projet avec la Cimade de répétitions et représentations de théâtre avec les élèves du Conservatoire de Lille et 3 jeunes que nous accompagnons.

Début juin, 44 jeunes ont été mis à l'abri dans des CAES par la Préfecture du Nord. Cette mise à l'abri exceptionnelle a permis une réévaluation de minorité pour certains jeunes, avec une reconnaissance de minorité pour 6 d'entre eux avant passage devant le juge des enfants. Une mobilisation de plusieurs mois aux côtés de l'interasso lilloise s'en est suivie, durant laquelle nous nous sommes postés devant les CAES pour protester contre les menaces d'expulsion régulières et montrer notre soutien aux jeunes durant cette mise à l'abri que nous jugeons inadaptée. Fin 2022, 7 jeunes étaient

encore à l'abri dans 2 CAES pour majeurs, en attendant la fin de leur recours. Si de nombreux jeunes ont été reconnus mineurs depuis et pris en charge par l'ASE, d'autres ont été découragés par les conditions de vie des centres (cohabitation avec des majeurs, impossibilité de cuisiner, loin de toutes leurs démarches, peur de frauder le train pour se rendre à l'école, etc.) et sont retournés sur le campement. Sur les 44 jeunes mis à l'abri initialement, 33 sont actuellement pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance à la suite de leur recours.



Felix Vanderdonckt

À l'image d'autres villes, nous constatons des dérives de la part des forces de l'ordre à l'encontre des MNA en situation de rue et des cas de harcèlement policier. Ainsi, 4 mineurs ont été placés en centre de rétention suite à une descente de police sur le campement où ils dormaient. Parmi ces jeunes, 2 ont été libérés dans les 48 heures, l'un a dû passer 1 mois au CRA de Lesquin et l'autre 2 mois au CRA de Lesquin, avant d'être libérés. Ils ont, depuis,

tous été reconnus comme mineurs. L'État a donc enfermé 4 mineurs dans des centres de rétention pour adultes. Puis, en automne, chaque matin, à l'aube, et ce pendant plusieurs semaines, les jeunes ont été réveillés par des coups dans leurs tentes, des menaces d'être envoyés en centre de rétention, des insultes, contraints de sortir dans le froid et sous la pluie sans avoir le temps de s'habiller. Plusieurs ont été embarqués par la PAF - semblerait-il par hasard - et contraints de signer des procès verbaux avec des dates de naissances modifiées présentant des dates de naissances de majeurs.



Felix Vanderdonckt

La **mission Familles et femmes seules** a pour objectif de venir en aide aux familles et femmes seules en situation de rue à Lille et se concentre principalement sur l'accès à l'hébergement, favorisant le lien et la communication entre les différentes structures - les personnes seules étaient souvent suivies par plusieurs acteurs sociaux en même temps - pour favoriser leur prise en charge et la tenue des rendez-vous. En sus, nous tentons de mettre à l'abri pour la nuit celles qui n'ont pas trouvé d'autres solutions grâce à notre réseau d'hébergeur-ses solidaires. **En 2022, nous avons accompagné 17 familles**, soit 51 personnes, dont 33 enfants.

La **mission Urgence et précarité de rue** consiste en des maraudes sociales une à deux fois par semaine afin de créer du lien social, d'orienter, d'informer et de recueillir les be-

soins, notamment ceux des personnes primo-arrivantes, tout en distribuant des produits de première nécessité. **Durant l'année, nous avons réalisé plus de 65 maraudes**, principalement au Parc Matisse dans le centre-ville où sont installés des hommes seuls.

Durant l'année, un projet de plaidoyer inter-rassociatif sur l'hébergement rassemblant de nombreux acteurs (EXOD, le Centre de la Réconciliation, la Fondation Abbé Pierre, le Secours Catholique, l'ABEJ Solidarité, etc.) a vu le jour avec pour objectif de dresser un état des lieux de la situation des personnes exilées à Lille.

Projet de longue date, la **maison Grand Nord** a enfin pu ouvrir ses portes le 6 juin 2022, après l'achat de la maison par Caritas Habitat afin de nous aider à mener à bien le projet. Cette maison a été pensée comme un projet hybride, pouvant accueillir un public mixte : les mineurs non accompagnés en errance à la frontière franco-britannique et les mineurs non accompagnés en recours à Lille. Il s'agit

donc d'un projet inter-antennes à l'échelle régionale des Hauts-de-France : l'équipe de Lille gère la maison et les jeunes de la frontière sont orientés par les équipes de Calais et Grande-Synthe. L'objectif de cette maison est donc double : permettre aux jeunes du littoral n'ayant pu bénéficier d'une mise à l'abri d'être hébergés et de recevoir les informations utiles concernant leur situation, notamment sur les possibles démarches en France ; et permettre aux jeunes en recours à Lille pour la reconnaissance de leur minorité d'être mis à l'abri durant le temps de la procédure.

Au lancement du projet, la répartition des 14 places au sein de la maison se faisait ainsi : 10 places pour des MNA en errance à la frontière et 4 places pour des MNA en recours à Lille. Cette répartition a ensuite été revue durant l'année selon les besoins, car les inclusions de jeunes en provenance de la frontière se sont révélées assez peu nombreuses, tandis que des dizaines de jeunes en recours à Lille se trouvaient contraints de dormir sous des tentes. De nombreuses raisons peuvent justifier ce



Felix Vanderdonckt

nombre peu élevé d'inclusions : des passages en bateau très nombreux durant l'été et des jeunes ne restant que très brièvement sur les campements, rendant le lien difficile avec les équipes ; l'ouverture d'un autre lieu de répit pour les MNA à Calais (la Crèche) vers lequel nous orientons aussi beaucoup, etc.

Les équipes ont donc changé la répartition des places au sein de la maison, afin que les places réservées pour les jeunes de Calais et Grande-Synthe ne restent pas inoccupées et que la maison puisse s'intégrer pleinement dans le processus d'hébergement des MNA en recours suivis par les équipes de Lille. Depuis décembre 2022, la répartition se déroule ainsi : 4 places pour les jeunes de Calais et Grande-Synthe ; 10 places pour les jeunes en recours à Lille : 6 jeunes sur le long terme et 4 places en accueil d'urgence.



Felix Vanderdonckt

Depuis fin avril 2022, la maison a permis d'accueillir 85 jeunes :

- **21 mineurs de Calais et Grande-Synthe** (7 de Calais et 14 de Grande-Synthe) pour une durée moyenne allant de 2 à 6 nuits ;
- **39 mineurs en recours** pour une durée allant de 1 à 7 mois, **dont 19 reconnus mineurs**
- **25 jeunes en inclusion d'urgence**, venus 3 nuits et plus à la maison pour se reposer car ils étaient en tente.

Les inclusions de jeunes en errance à la fron-



Felix Vanderdonckt

tière ont vraiment débuté à partir de septembre, lorsque les traversées en bateau ont diminué et que les températures ont commencé à baisser. En plus du fait que le commissariat n'accueille et n'oriente plus de jeunes après 22h, les principales raisons de refus de prise en charge des jeunes en soirée sont : les foyers sont pleins et il n'y a plus de place ; les policiers refusent d'appeler les foyers car ils ont reçu une directive de ne pas le faire ; les jeunes sont déjà passés par les foyers, mais en ont fugué et sont "blacklistés" (ce fut le cas avec 6 jeunes arrivés en même temps à la maison depuis Grande-Synthe). Les équipes ont pu prendre le temps pour chaque jeune de leur distribuer les informations nécessaires et lorsque les jeunes comptaient retourner à la frontière, les équipes ont systématiquement fait de la sensibilisation aux risques de traversées. Aucun jeune en n'a cependant fait le choix de rester en France après avoir eu les informations sur les démarches en France.

Pour l'ensemble des jeunes en recours à Lille, la maison est devenue un lieu où ils peuvent se retrouver et se rassembler en journée. Ainsi, en moyenne, une dizaine à une vingtaine de jeunes qui ne sont pas scolarisés (et qui ne sont donc pas nécessairement hébergés au sein de la maison) viennent y passer la journée. Elle sert de lieu de répit la journée pour les jeunes qui sont en tente les mercredis, jeudis, vendredis et dimanches, en complément du local ouvert les samedis et mardis. Cela nous permet de voir plus régulièrement les jeunes, de faire un meilleur suivi et de renforcer le lien avec eux. La maison est associée à un endroit sûr, où ils se sentent bien, plus convivial et spacieux que le local. Un vrai changement s'observe dans le comportement des jeunes hébergés au sein de la maison, s'ouvrant progressivement.

La création d'un pôle activités et loisirs en lien avec des bénévoles et de nombreuses associations et institutions lilloises (Espolidarité, Entourage, Spartak, Le Camion, l'Institut Régional du Travail Social, etc.) a contribué à créer



Flore Judet - Manifestation du 5 octobre 2022 à Lille.

un environnement agréable pour les jeunes et a ancré la maison dans le tissu associatif et solidaire local. Depuis fin novembre, des créneaux de soutien scolaire animés par une dizaine de bénévoles ont été mis en place et permettent à tous les jeunes qui le souhaitent d'avoir 2h de cours de français, maths, anglais, les mardis, mercredis et vendredis. Des partenariats locaux ont également pu être mis en place pour l'alimentation avec la Croix Rouge et les Restos du Coeur.



Flore Judet - Manifestation du 5 octobre 2022 à Lille.

Le projet est encore en pleine phase d'expérimentation et de réflexion et sera peut-être repensé durant l'année 2023, afin d'être plus pertinent, car si l'impact pour les jeunes en recours à Lille est particulièrement positif, il reste assez léger pour les jeunes de la frontière. De plus, un autre lieu de répit a ouvert en 2022 à Calais pour les MNA : La Crèche. Nous y emmenons les jeunes ayant été refusés pour une mise à l'abri par le département, ces derniers pouvant y rester quelques nuits. Si nous rencontrons des filles mineures non accompagnées - ce qui demeure rare - elles sont alors prioritaires, orientées en urgence vers les dispositifs et sorties de la rue immédiatement (soit via les dispositifs ou s'ils sont fermés, grâce à des hébergements solidaires d'urgence).

ÉQUIPE

2 coordinatrices d'antenne salariées

2 responsables de la maison salariées

1 alternante

1 stagiaire

80 bénévoles

CONTACTS

lille@utopia56.org

[Facebook Utopia 56 Lille](#)

[Instagram Utopia 56 Lille](#)



Felix Vanderdonckt



Felix Vanderdonckt



Felix Vanderdonckt

PARIS



maraudes

accompagnement

hébergement solidaire

La mission **Hommes seuls et personnes en grande précarité** s'est restructurée durant l'année. Auparavant, les maraudes d'informations en journée, principalement destinées aux personnes exilées et plus spécifiquement aux hommes seuls, et les maraudes de nuit, à destination plus largement des personnes en grande précarité, étaient gérées par deux pôles et équipes distinct-es. Afin que cela soit pertinent et réponde davantage à la réalité du contexte, ces deux missions ont été regroupées au sein d'un même pôle et sont désormais gérées par la même équipe. Si les maraudes de nuit sont dédiées aux personnes en situation de rue au sens large, elles amènent régulièrement à rencontrer un public similaire aux maraudes d'informations : les hommes seuls en situation d'exil contraints de survivre à la rue. Si certaines personnes ont besoin d'une aide plus poussée dans leurs démarches, nous leur proposons de venir à notre permanence administrative que nous avons mise en place un après-midi par semaine dans un bar associatif près de la Gare du Nord. Nous participons aussi à la permanence de l'association Pantin Solidaire chaque vendredi aux Relais Solidaires de Pantin, en proposant des cours de français et activités diverses.



André Lejarre

Durant l'année, nous avons pu observer une vraie évolution de la politique de la ville. A partir de juillet, toute installation d'un campement dans un lieu situé à Paris est devenue de plus en plus complexe, les hommes étant immédiatement délogés par les forces de police. Depuis l'évacuation du campement de Delphine Seyrig en septembre, beaucoup d'hommes seuls ont pu s'installer à Stalingrad en persévérant et en étant régulièrement harcelés par les forces de l'ordre. La situation s'est ensuite davantage dégradée après l'évacuation du campement de La Chapelle le 16 décembre : toute installation de tente étant

alors devenue impossible dans Paris. La situation semble ainsi se durcir à mesure que nous approchons de la date des Jeux Olympiques.

En réponse à l'intensification du harcèlement policier et des violences à l'encontre des hommes seuls exilés en situation de rue, un groupe de travail a été mis en place sur ces sujets aux côtés de plusieurs membres de l'interassociation parisienne et d'avocat-es. Le groupe a déjà permis la production d'une vidéo de sensibilisation et d'explication à destination des premières personnes concernées. Diffusée sur Tik Tok, la vidéo a été réalisée avec l'aide d'avocat-es expliquant aux personnes exilées à la rue quels sont leurs droits en cas d'évacuation. Un travail de récolte de données sur le terrain va également être mis en place.



Pauline Tournier

Les équipes de la **mission MNA** (mineur-es non accompagné-es) assurent toujours leurs deux activités principales : la maraude devant le dispositif d'évaluation du département de Paris (le DEMIE géré par la Croix Rouge est devenu en cours d'année l'AMNA après la reprise de l'évaluation par FTDA) ; et la maraude du soir à Hôtel de Ville. La maraude AMNA se déroule ainsi tous les après-midis du lundi au vendredi, ainsi que le samedi matin devant le dispositif à Porte de Vincennes. Auparavant, les équipes orientaient tous les jeunes qui avaient reçu un refus de reconnaissance de minorité vers le centre d'accueil de Médecins Sans Frontières à Pantin. Désormais surchargé, nous n'y orien-

tons que les jeunes filles et les jeunes garçons avec un profil plus vulnérable, que nous leur signalons en amont. Nous orientons alors les mineur-es vers les tribunaux avec les horaires d'ouverture et leur donnons les contacts des avocat-es de l'Antenne des mineur-es du Barreau de Paris. Afin de pouvoir prendre le temps d'expliquer aux jeunes les démarches, dans un autre contexte que celui de la rue, nous avons mis en place une permanence d'orientation le mercredi soir au départ au sein de La Station - Gare des Mines (18e), puis déplacée au sein de notre local, un peu moins excentré. Cette permanence est ouverte à tous les jeunes qui ont des questions sur le recours, les prises de rendez-vous aux ambassades, la création de carte consulaire, etc. En plus, des cours sont proposés tous les mercredis et samedis après-midis aux jeunes en recours - qu'ils soient hébergés par des associations ou en situation de rue. Organisés par une dizaine de bénévoles long-terme (ainsi qu'une dizaine de bénévoles court-terme), ces cours proposent différents niveaux d'enseignement en français (pour non-francophones, analphabètes, etc.), ainsi que de mathématiques et d'informatique. Des sorties sont également organisées, comme au musée, afin de proposer une double approche théorique et pratique. Entre 30 et 50 jeunes participent à chaque séance.



Pauline Tournier

En 2022, nous avons recensé 1 806 jeunes dont la reconnaissance de minorité a été refusée par le DEMIE/AMNA à Paris. Les jeunes

filles non reconnues mineures ne sont pas remises à la rue dans le département de Paris, donc nous ne rencontrons que des garçons à Paris : environ 34 jeunes chaque semaine. Parmi les jeunes que nous rencontrons en maraude DEMIE/AMNA, 70% viennent nous retrouver à Hôtel de Ville et sont suivis ensuite par nos équipes pendant plusieurs semaines à plusieurs mois.

Durant l'année, plusieurs campements ont vu le jour pour les MNA que nous suivions et qui n'avaient pas de solution d'hébergement. Nous ne sommes malheureusement pas en capacité, de même que les autres associations de l'interassociation MNA de Paris, de fournir un hébergement pour tous-tes les jeunes rencontrés, ne serait-ce d'urgence, à l'exception des filles pour lesquelles les responsables du programme Accueillons prennent le relais, les sortant immédiatement de la rue. Nous nous rendons alors régulièrement sur les campements où se rassemblent les jeunes en attendant de trouver mieux, pour assurer une présence et tenter de répondre à leurs besoins de première nécessité. Après plusieurs semaines, les campements sont le plus souvent évacués par la Mairie et la Préfecture, et les jeunes mis à l'abri.

- **Le campement du Pont de Bercy : évacuation et mise à l'abri de 90 jeunes ;**
- **Le campement dans le tunnel Sigmund Freud : évacuation et mise à l'abri de 91 jeunes ;**
- **Le campement Lieutenant-Colonel Dax : évacuation et mise à l'abri de 72 jeunes ;**
- **Le campement du parc de Vincennes : évacuation et mise à l'abri de 48 jeunes ;**
- **Le campement de Bastille : évacuation et mise à l'abri de 80 jeunes ;**

- **Le campement de Liberté : évacuation et mise à l'abri de 292 jeunes ;**

- **Le deuxième campement dans le tunnel Sigmund Freud : évacuation et mise à l'abri de 15 jeunes.**

Au total, 688 jeunes ont été mis à l'abri suite à des évacuations de campements.



André Lejarre

Le campement de Bastille fait exception puisqu'il s'agissait d'une manifestation légale que nous avons lancée et gérée durant 4 mois, soit 119 jours et nuits (du 28 mai au 23 septembre), afin de mettre en lumière la situation de ces jeunes en recours contraints de survivre dans la rue. Un arrêté de la préfecture de police a interdit cette manifestation sans délai, sans justification valable et sans possibilité de recours suspensif de la décision. La seule raison avancée dans cet arrêté, communiqué la veille pour le lendemain, faisait mention de 50% de cas de scabiose (gale) sur "certains sites" à Paris, sans même mentionner en particulier celui de Bastille. Seul un cas de scabiose avait été diagnostiqué par Médecins du Monde sur le campement de la Place de la Bastille, qui avait informé l'Agence Régionale de Santé dans la foulée. Pourtant, selon la préfecture, la situation place de la Bastille « engendrait désormais plusieurs épidémies ». Une interprétation contrefaite et fallacieuse dans le but de mettre fin à la visibilisation de ces dizaines de jeunes contraints à la rue.

[Lire l'article d'Infos Migrants.](#)



Flore Judet



Pauline Tournier -Action devant le Conseil d'Etat.

Le campement qui s'était constitué à **Liberté** a perduré durant plusieurs mois (de juin à décembre), allant jusqu'à rassembler plus de 300 jeunes dans des conditions insalubres. Après des tentatives d'interpellation et de nombreux échanges infructueux avec la préfecture, plusieurs associations membres de l'interassociation mineur-es ont alors décidé de mener une **action devant le Conseil d'État** avec les jeunes motivé-es pour visualiser leur situation et demander une prise en charge. Après 6 nuits passées devant le Conseil d'Etat, 292 jeunes ont été mis à l'abri.

Du 28 mai au 23 septembre, 88 jeunes ont été reconnus mineur-es et 8 jeunes ont reçu une ordonnance de placement provisoire parmi ceux que nous aidions sur les campements de Bastille et de Liberté.

[Lire l'article de France 3 et l'article de Libération.](#)



Pauline Tournier Action devant le Conseil d'Etat.

À partir de juillet 2022, nous avons créé un poste de chargé-e de mission du pôle MNA afin de renforcer nos actions et le suivi que nous réalisons pour les jeunes en situation de rue, toujours plus nombreux. L'équipe étant souvent renouvelée entre volontaires, stagiaires et bénévoles (environ tous les 6 mois), nous perdions notamment trop d'éléments en matière d'expériences, de connaissances et d'informations. En parallèle, certains besoins devenaient de plus en plus croissants et nécessitaient la présence d'une personne salariée à temps plein : un meilleur suivi des jeunes, notamment juridique et administratif, ainsi qu'une meilleure coordination avec les différents acteurs impliqués dans ce suivi, comme les avocat-es de l'antenne mineur-es du barreau de Paris ou les autres associations de l'interassociation mineur-es de Paris, avec une reprise quotidienne des échanges. Enfin, cela a permis une meilleure gestion et un meilleur accompagnement des stagiaires, volontaires en service civique et bénévoles du pôle MNA.

Un groupe de travail juridique MNA à Paris s'est formé suite à l'occupation devant le Conseil d'Etat pour étudier les pistes juridiques au global et développer des contentieux ensemble en 2023.



Christophe Michel



Christophe Michel - Réunion hébergeur.se.s à Paris.

La mission Familles, femmes seules et couples s'illustre principalement par notre activité de mise à l'abri d'urgence pour les familles, femmes seules et couples en situation de rue à Paris, et ce, tous les soirs de l'année, sans exception. **En 2022, nous avons ainsi rencontré et aidé 2 377 familles, femmes seules et couples, soit 5 670 personnes** qui nous ont sollicité-es pour un hébergement d'urgence, dont 2 032 enfants (dont 688 de moins de trois ans) et 568 femme seules. Parmi elles, **1 141 familles, femmes seules et couples ont pu être hébergé-es** pour au moins une nuit, **soit 2 867 personnes**, dont 1 107 enfants (dont 468 enfants de moins de trois ans) et 216 femmes seules. Au total, **nous avons enregistré 36 928 demandes de nuitées et avons pu pourvoir à 16 306** d'entre elles grâce à notre réseau d'hébergeur-ses solidaires (dont les appartements mis à disposition), de paroisses et lieux alternatifs, et grâce aux nuitées à l'hôtel de La Gamelle de Jaurès, soit une moyenne de 44 nuitées par jour.

Le réseau d'hébergeur-ses solidaires s'est agrandi - nous avons connu un vrai recul avec la crise de la covid-19 - avec un nombre beaucoup plus important d'hébergeur-ses actif-ves. **En 2022, nous comptabilisons une moyenne de 293 hébergeur-ses actif-ves.** Nous avons pu améliorer le suivi et faire une veille régulière des hébergeur-ses actif-ves et celles et ceux non actif-ves. Durant l'année, nous avons comptabilisé 10 à 15 nouveaux-elles hébergeur-ses par mois. Nous continuons à collaborer avec des paroisses et lieux alternatifs.



Zoé Perrin

Le 24 novembre 2022, nous avons ouvert un tiers-lieu dans le 17e arrondissement de Paris : les Acacias. Cet ancien garage à étages (non en sous-sol) nous a été prêté pour une période de six mois. Un des étages nous sert de lieu de stockage, tandis que l'autre nous permet d'installer des tentes, matelas et couvertures, et de proposer une alternative à la rue. La température y est relativement confortable en comparaison de la rue. Le lieu contient également des sanitaires et un espace de jeux pour les enfants, et des petits déjeuners y sont partagés tous les matins. Deux salarié-es à temps plein et des bénévoles sont mobilisé-es sur ce lieu afin d'y assurer une présence permanente. Le lieu ferme tous les matins à 9h avant une réouverture le soir suivant. Si cet espace n'a rien d'une solution pérenne pour ces familles, il est avant tout une réponse pragmatique à la hauteur de nos moyens. Ce lieu peut accueillir jusqu'à 70 personnes. Au départ, le lieu était ouvert 5 nuits par semaine, puis à partir de janvier, le lieu a pu ouvrir 7 nuits par semaine. **Du 24 novembre au 31 décembre 2022, nous avons pu offrir 2 268 nuitées, dont 893 nuitées pour des enfants.**

Aucune grande action de visibilité n'aura été menée avec les familles en 2022, mais de nombreuses manifestations spontanées ont eu lieu sur la place de l'Hôtel de Ville par les familles elles-mêmes, avec notre soutien (apport de matériel, etc.), aboutissant à des prises en charge par la Mairie de Paris.



Christophe Michel - Manifestation de familles à Paris.

En sus de la mise à l'abri, nous essayons de mettre en place un accompagnement et un suivi adapté, afin de les aider à sortir de cette situation de rue, les appelant régulièrement

pour suivre leur situation et nous assurer qu'elles bénéficient des dispositifs de prise en charge. Nous essayons aussi de développer le plaidoyer et le contentieux. Ainsi, **en 2022, nous avons connu une grande avancée sur le plan juridique** : 20 référés-libertés individuels ont été réalisés par Maître Samy DJEMAOUN en l'espace d'un mois pour des familles que nous avons rencontrées sur le parvis de l'Hôtel de Ville, afin de demander leur mise à l'abri. Parmi ces 20 référés-libertés, 5 ont été menés contre l'OFII avec 4 victoires sur 5, et 15 ont été menés contre la Préfecture de la région Ile-de-France avec 7 victoires, 6 défaites et 2 non-lieux. Si l'Etat, à travers le DIHAL, a fait appel de plusieurs décisions du juge administratif devant le Conseil d'Etat, plus de 90% des contentieux ont abouti sur la mise à l'abri des familles concernées. Dans la continuité, plusieurs avocat·es du Barreau de Paris Solidarité ont décidé de mettre en place une permanence place de l'Hôtel de Ville pour rencontrer les familles et les aider sur le plan juridique, notamment à lancer des référés pour demander un hébergement d'urgence.

En plus de l'embauche d'une chargée de mission pour le pôle MNA, l'équipe de l'antenne de Paris a accueilli deux autres nouvelles salariées sur deux missions essentielles au fonctionnement de l'antenne : une chargée de mobilisation bénévole à partir d'octobre 2022 et une chargée de mission logistique à partir de novembre 2022. Le renforcement de l'équipe de l'antenne était devenu crucial afin que cette dernière puisse demeurer stable et répondre aux besoins toujours plus présents.

L'arrivée de la chargée de mobilisation bénévole a permis de remettre la mobilisation citoyenne au cœur de nos missions. Durant le dernier trimestre 2022, elle a déjà pu améliorer le suivi individuel des bénévoles de l'antenne de Paris, ainsi que les processus de suivi et de reporting pour la mobilisation et l'accompagnement des bénévoles. A partir d'octobre 2022, plus de 100 bénévoles différent·es ont été mobilisé·es chaque semaine sur les différentes missions de l'antenne. Du-

rant le dernier trimestre 2022, 462 bénévoles (dont 145 nouveaux·elles) s'étaient mobilisé·es pour des missions de l'antenne et un total de 2 030 mobilisations bénévoles ont été réalisées (une mobilisation étant un engagement d'un·e bénévole sur une mission). Un meilleur suivi des bénévoles en cas de moments forts, comme les évacuations de campements, a pu se mettre en place en collaboration avec le chargé de suivi RH et psychologie du travail au national. Nous avons aussi pu relancer les journées solidaires avec les entreprises, qui nous permettent d'avoir des renforts ponctuels importants et sont l'occasion d'un temps de sensibilisation : 5 journées ont été réalisées durant le dernier trimestre 2022.

La logistique nécessitait une personne dédiée à temps plein depuis longtemps afin de permettre de structurer cette mission support essentielle à l'ensemble de toutes nos activités de terrain. En deux mois, la chargée de mission logistique a déjà permis d'améliorer la gestion des stocks en renfort aux équipes de terrain, de faciliter les échanges avec les partenaires, associations et particulier·ères pour la collecte et récupération de dons en nature, de développer de nouveaux partenariats, et de structurer l'organisation de collectes, braderies solidaires et événements.

ÉQUIPE

2 coordinateur·rices salarié·es

3 chargées de mission salariées

15 volontaires en service civique

Plus de 2 000 bénévoles

CONTACTS

paris@utopia56.org

[Facebook Utopia 56 Paris](#)

[Instagram Utopia 56 Paris](#)



« L'ENGAGEMENT C'EST DONNER DE SOI AVEC L'IDÉAL
D'UN BIEN COMMUN »

FABIEN, ANCIEN STAGIAIRE
AU SEIN DE L'ANTENNE DE GRANDE-SYNTHE

RENNES



maraudes



accompagnement



hébergement solidaire

À travers notre **mission Urgence et précarité de rue**, et ce, en fonction des plannings des maraudes des autres associations, nous avons continué à réaliser des maraudes 2 à 3 fois par semaine pour informer, orienter et distribuer de la nourriture et des produits de première nécessité sur deux circuits : un circuit intérieur (installation à 5 points fixes à des horaires précis dans le centre-ville de Rennes) et un circuit extérieur (circulation en bordure de Rennes pour aller à la rencontre des bénéficiaires selon leurs disponibilités). Un système de commande a été mis en place afin de répondre plus précisément aux besoins des personnes que nous rencontrons régulièrement. Chaque semaine, nous rencontrons environ 110 personnes. Au total, nous leur avons distri-

bué plus de 8 000 items de nourriture (repas et autres), 150 couvertures et duvets et 2 500 produits d'hygiène. Au cours de l'année, nous avons rencontré de plus en plus d'étudiant-es désirant développer des projets de solidarité que nous formons pour qu'ils-elles puissent faire leurs propres maraudes.

Comme à Lille, la **mission en soutien aux mineur-es non accompagné-es** consiste à accompagner et héberger des MNA en recours durant le temps de la procédure. En 2022, nous avons rencontré 90 jeunes dont la prise en charge avait été refusée par la mission MNA du département d'Ille-et-Vilaine, et **avons hébergé et accompagné 31 jeunes en recours, grâce à notre réseau de 40 hébergeur-ses solidaires**. Parmi ces jeunes, 6 ont été reconnus mineurs et pris en charge par l'ASE, 8 sont devenus majeurs, 3 jeunes sont partis avant que le recours n'ait abouti et 14 étaient en cours de procédure fin décembre. Fin 2022, nous avons rencontré 6 mineurs qui n'avaient pas été mis à l'abri en attente d'évaluation par la mission MNA et sommes alors intervenus pour leur obtenir une mise à l'abri. Nous avons rencontré plusieurs autres jeunes qui nous disent avoir vécu la même situation. En réponse, nous réfléchissons à la mise en place de maraudes devant la mission MNA pour éviter que ces situations de non-respect du droit se répètent. Ces dernières années, le

Olivier Ceccaldi



nombre de MNA a beaucoup augmenté dans le département d'Ille-et-Vilaine et leur prise en charge s'est dégradée : nombreux cas de carence dans la mise à l'abri avant évaluation, délais de mise à l'abri qui se réduisent du fait du manque de places disponibles, et refus de faire passer les tests scolaires d'août à décembre 2022. En décembre, nous avons cependant pu rencontrer des représentant·es du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et exposer nos revendications sur la question des MNA, ainsi qu'obtenir le remboursement de factures de scolarité pour des jeunes reconnus mineurs après recours.

Lire l'article du Télégramme.

Durant l'année, 10 jeunes en recours que nous accompagnions n'ont pas été reconnus mineurs ou n'ont pas obtenu de date d'audience avant leur majorité. Ainsi, **nous avons commencé à développer un accompagnement spécifique aux jeunes majeurs**, comprenant les démarches de régularisation, l'accompagnement professionnel et l'accompagnement vers l'autonomie.



Olivier Ceccaldi

En 2022, nous avons continué notre **mission** auprès des **Familles et femmes seules** en situation de rue à Rennes, essayant principalement de les mettre à l'abri en attendant une prise en charge institutionnelle, tout en les orientant vers les dispositifs adaptés à leurs besoins, ainsi qu'en leur distribuant du matériel de première nécessité. Cependant, les quelques solutions d'hébergement d'urgence en hôtel - 7 nuitées hôtelières prises en 2022 - ou via des hébergeur·ses solidaires que nous



Olivier Ceccaldi

pouvons proposer demeurent très limitées par rapport au nombre de personnes que nous rencontrons. Avec l'interorga de Rennes, nous essayons donc de trouver des solutions de mise à l'abri d'urgence via des mises à disposition de lieu, des réquisitions ou occupations afin de sortir ces personnes de la rue, tout en alertant les pouvoirs publics sur leur situation - et avec la conscience que ces solutions demeurent très précaires. Ainsi, nous avons saisi 19 fois une commission de médiation pour exercer le droit à l'hébergement opposable (Daho) pour des familles en situation de rue (les familles ont toutes eu des solutions 115 pour deux semaines avant de passer en commission, annulant la procédure), avons fait des signalements au SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation), une centaine de signalements à la préfecture, dont des signalements spécifiques lorsqu'il s'agissait de personnes demandeuses d'asile. **En 2022, nous avons soutenu 850 personnes : 183 familles (307 adultes, 316 enfants de plus de 3 ans et 91 enfants de moins de 3 ans), 39 couples et 58 femmes seules.**



Olivier Ceccaldi

Chronologie des actions de mise à l'abri des familles sans solution d'hébergement :

Janvier 2022

La Poterie : Suite à la sortie des familles du lieu d'accueil prêté solidairement par les Eclaireurs et Eclaireuses de France, nous avons réquisi-



tionné un gymnase à La Poterie le 15 janvier, avec l'inter organisation de soutien aux personnes exilées. Une centaine de personnes, dont des familles et des hommes seuls, s'y sont installés. Le gymnase a été évacué le 31 mars avec relogement partiel des personnes présentes dans le dispositif d'hébergement d'urgence.

Avril 2022

La Touche et Saint-Cyr : Dès le 2 avril, soit 3 jours après l'évacuation du gymnase, nous avons aidé une première famille à s'installer au Square La Touche. Puis, fin juin, nous avons aidé les premières familles à s'installer au Parc Saint-Cyr, car ces dernières ne voulaient pas être sur le campement de La Touche. Les campements ont été évacués le 5 octobre 2022 : seulement 75 personnes ont été relogées sur les 147 présentes, et ce, malgré des évaluations sociales réalisées dans les campements avant l'évacuation et le signalement des situations par les associations et acteur·ices du terrain.

Octobre 2022

Hautes Ourmes : installation le 5 octobre de 45 personnes dans le Parc des Hautes Ourmes, qui n'avaient pas été relogées suite à l'évacuation le matin des campements de La Touche et Saint-Cyr. Le campement a ensuite été évacué le 4 novembre.

[Lire l'article de Ouest France.](#)

Novembre 2022

Carrefour 18 : occupation d'un lieu ami avec une vingtaine de personnes, dont 3 familles, qui n'ont pas eu d'orientation suite à l'évacuation du campement des Hautes Ourmes.

Novembre 2022

Gymnase de l'Ille : réquisition du gymnase de l'Ille par l'inter organisation de soutien aux personnes exilées et installation de 30 personnes dont 5 familles avec 10 enfants. Fin décembre 2022, le gymnase était toujours occupé et plus de 300 personnes y étaient passées.

Lire l'article du Monde.

À partir de décembre 2022, les pouvoirs publics ont procédé à l'application de la circulaire du ministre Klein : toutes les familles ont été automatiquement logées par le 115 jusqu'à la trêve hivernale (avec un délai maximum de 2 à 3 jours avant prise en charge). De nombreuses familles sont donc passées quelques nuits par le gymnase avant une prise en charge 115. En plus des familles, couples et femmes seules, 72 hommes seuls et 23 mineurs refusés par l'ASE ont bénéficié de notre mise à l'abri d'urgence durant l'année. Dans le cadre de ces mises à l'abri d'urgence, nous avons distribué environ 300 tentes et 1 500 couvertures.

L'année 2022 a été l'occasion d'aller plus en avant sur le volet plaidoyer pour les familles. Ainsi, aux côtés du MRAP 35, de la LDH et de La Cimade, nous avons constitué un groupe de travail juridique et entamé un travail avec une avocate pour un contentieux concernant les familles en situation de rue à Rennes. En novembre, le groupe de travail a rencontré l'élu David Travers, adjoint délégué à la solidarité de la Mairie de Rennes et Wendy Blanchet.

ÉQUIPE

2 coordinateur·rices salarié·es

4 volontaires en service civique

90 bénévoles

40 hébergeur·ses solidaires

CONTACTS

rennes@utopia56.org

[Facebook Utopia 56 Rennes](#)

[Instagram Utopia 56 Rennes](#)

« J'AVAIS ENVIE DE DONNER DU TEMPS POUR UNE CAUSE
QUI ME TIENT À COEUR »

PHILIPPE, ANCIEN BÉNÉVOLE AU SEIN DE L'ANTENNE DE CALAIS

TOULOUSE



maraudes



accompagnement

L'année 2022 a été décisive pour l'antenne de Toulouse qui, suite à l'arrêt du programme Accueillons en Occitanie et le déroulement de plusieurs phases d'étude et de diagnostic des besoins, a restructuré son action autour de 4 missions spécifiques, dont une mission spécifique à l'antenne de Toulouse : la mission Bidonvilles.

La **mission Bidonvilles** est la principale mission que nous réalisons à Toulouse. Elle consiste à proposer un accompagnement social, administratif et juridique, collectif et/ou individuel, aux habitant-es des différents bidonvilles intra-européens de la région toulousaine - principalement des personnes Roms de Roumanie et Bulgarie - dans l'objectif de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Une aide matérielle ponctuelle est également proposée lorsqu'aucune autre solution n'est envisageable : vêtements, produits d'hygiène, produits pour bébés, etc. Notre présence sur les bidonvilles évolue au fil des besoins durant l'année. Nous nous rendons ainsi dans 8 bidonvilles : dans certains sur un rythme hebdomadaire et dans d'autres de manière ponctuelle, lorsque les habitant.e.s nous le demandent. Durant l'année, nous avons essayé de réaliser plus d'orientation juridique, travaillant plus étroitement avec des avocat-es.



En parallèle, nous continuons à travailler sur un plaidoyer favorisant la politique de résorption des bidonvilles, qui se met progressivement en place à Toulouse, et ce, avec nos différents partenaires de l'interassociation squats et bidonvilles : Médecins du Monde, Solidarités International et l'Association ESPOIR. Ainsi, nous demandons à ce qu'un diagnostic social soit fait pour chaque squat et bidonville. Nous suivons de près les procédures d'expulsion concernant certains campements, travaillant étroitement sur ces démarches avec les habitant-es et deux avocats indépendants spécialisés, comme c'est le cas pour le site de Ginestou. Ces derniers nous aident également à sensibiliser et former nos équipes. Dans le cadre de la circulaire de résorption des bi-

donvilles, des diagnostics sociaux ont été entamés : un premier pour le campement de Gironis, qui comptait environ 15 personnes et un second pour le campement d'Atlanta qui compte environ 90 personnes. Le diagnostic du campement de Gironis mené par l'association ESPOIR a duré 4 mois et pris fin en mai, menant à sa fermeture le 11 mai 2022. Les 5 familles qui résidaient sur le site ont toutes été relogées et étaient fin 2022 encore toutes dans leurs logements. Le diagnostic s'est donc bien déroulé, notamment car les familles, peu nombreuses, avaient toutes des situations administratives régulières, avec leurs droits ouverts et la plupart travaillaient. Le diagnostic social débuté en octobre 2022 - également par l'association ESPOIR - pour le campement d'Atlanta va certainement être plus difficile, en raison du nombre d'habitants et de la diversité des situations administratives, souvent plus complexes. Nous suivons de près ce dernier afin de pouvoir expliquer aux habitants ce qui va en découler et anticiper son issue, participant notamment au groupe de travail constitué avec les préfectures et d'autres associations intervenant sur le site.



À travers notre **mission Asile**, nous venons en soutien aux personnes albanaises en situation de rue avec de la distribution de produits de première nécessité, de l'orientation en fonction de leurs besoins et de l'aide pour l'ouverture de leurs droits. Chaque semaine, nous nous rendons sur le principal campement de personnes albanaises à Toulouse : le campement d'Empalot, situé le long de la Garonne. En raison des crues de la Garonne qui pouvaient mettre en danger les personnes sur place, ces dernières étaient menacées d'expulsion en octobre. Des avocats ont cependant réussi à repousser la date de l'expulsion en obtenant un report d'audience le temps de préparer les dossiers, ainsi qu'à ordonner un diagnostic social. Nous avons collaboré étroitement avec ces dernières pour le montage des dossiers et réfléchir à la stratégie, tout en soutenant les habitants lors de l'audience. Nous avons aussi réalisé une communication importante pour interpeller la préfecture sur l'expulsion du campement avec notamment deux gros rassemblements avec les habitants du campement (dont un à l'initiative de ces dernières) et l'association Droit Au Logement (DAL) pour réclamer une rencontre avec la préfecture et dénoncer le manque de diagnostic. Si nous avons obtenu une rencontre avec la préfecture, aux côtés des habitants, du DAL et de Médecins du Monde, cela n'a débouché sur aucun résultat.



Le 2 novembre, le tribunal administratif a ordonné l'expulsion des habitant-es sous 15 jours tout en prenant acte de l'engagement de l'État à ne pas expulser sans diagnostic préalable. En guise de diagnostic, les services préfectoraux ont consacré une demi-journée, le 14 novembre, à l'évaluation de la situation des habitant-es. Suite à l'expulsion survenue le 23 novembre, les 120 à 140 personnes, majoritairement déboutées, qui résidaient sur le campement se sont installées dans un squat à Colomiers (31 familles, dont 140 adultes et environ 45 enfants) - seulement deux familles ont été hébergées dans des CADA à l'issue de l'expulsion. En collaboration avec la Plateforme Santé Précarité pour la médiation santé, le Secours populaire pour les distributions, les Professeurs Relais pour la scolarité des plus petits, Solidarité Internationale pour l'accès à l'eau et l'assainissement, nous avons commencé à intervenir sur le squat de Colomiers. Nous sommes aussi régulièrement intervenus sur le petit campement sauvage d'Ernest Renan où résident 3 familles albanaises et dans le squat de La Cartoucherie où résident 5 familles en demande d'asile qui étaient auparavant dans le campement d'Empalot.

[Lire l'article du Journal Toulousain.](#)

En parallèle, nous intervenons dans le squat du square Babinet - le plus important de la région toulousaine - avec une permanence tous les mardis pour de l'orientation et de l'accompagnement social et administratif. Nous avons pris la décision d'arrêter cette mission début juin 2022, en raison du manque d'effectifs et du faible impact de la mission. Une réflexion a alors été entamée afin de savoir s'il était pertinent que nous retournions sur le squat et pour quelle mission, tout en prenant en compte la détérioration de la sécurité au sein du lieu et le fait qu'une procédure d'expulsion était en cours. Une réunion interpartenariale avec des associations qui ont continué leurs actions à Babinet a eu lieu début 2023 afin d'y réfléchir.

La **mission Urgence et précarité de rue** consiste principalement en une maraude de nuit (d'une durée minimum de 5h) chaque jeudi, afin d'aller à la rencontre des personnes sans-abri à Toulouse, quelle que soit leur situation administrative. Nous avons un numéro spécifique dédié aux maraudes que nous transmettons aux personnes rencontrées afin qu'elles puissent nous faire part de leurs besoins spécifiques. Ce numéro est également transmis aux partenaires afin qu'ils puissent nous orienter des personnes. En 2022, nous avons rencontré 642 personnes dont 60 femmes, 90 enfants et 490 hommes.



La **mission MNA** s'est réellement créée durant l'année dans un contexte assez particulier : celui de l'expulsion du site des Tourelles où étaient hébergés plus d'une centaine de MNA en recours. A l'origine, nous réfléchissions au soutien que nous pouvions mettre en place auprès des jeunes du site des Tourelles lorsqu'il était encore prévu que l'ARSEAA (Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte) gère le lieu - le projet d'hébergement devait être finalisé et effec-

tif à partir de janvier 2022. Notre proposition avait été rejetée et nous ne faisons pas partie des partenaires associatifs choisis. La Mairie de Toulouse a cependant fait marche arrière et annoncé la fermeture du site des Tourelles le 7 février 2022, sans proposition d'hébergement pour les jeunes. Après avoir pris contact avec les associations intervenant sur les Tourelles et nous être rendu-es sur place, nous avons proposé - au regard des besoins - et mis en place un atelier cuisine une fois par semaine d'avril à juin. Cette activité n'a pas eu un grand succès, mais nous a permis d'intégrer la dynamique interpartenariale concernant les MNA en recours à Toulouse et d'établir le lien avec les jeunes. Le site a finalement été expulsé fin août sans proposition de relogement. Un campement s'est alors créé avec les 140 jeunes expulsés devant le palais de justice. Les besoins étant alors très importants, notamment en termes de produits alimentaires et non alimentaires (produits d'hygiène, vêtements, etc.), nous avons fait beaucoup d'appels à mobilisation et aux dons afin de répondre aux besoins des jeunes. Après 3 semaines, l'ensemble des jeunes présents ont été exceptionnellement mis à l'abri dans des hôtels et pris en charge par la préfecture. Ils sont tous encore hébergés et beaucoup ont été reconnus mineurs, mais cette mise à l'abri en hôtel sans accompagnement par des travailleur·ses sociaux·les demeure inadaptée pour ces jeunes.

Durant le dernier trimestre, 130 nouveaux MNA en recours ont trouvé refuge dans Le Pum, un squat situé dans le centre-ville de Toulouse. Nous nous y sommes rendu-es régulièrement, notamment pour distribuer des petits déjeuners. Un autre bâtiment a ensuite ouvert en décembre 2022 à l'Université Toulouse III - Paul Sabatier. Fin 2022, environ 110 jeunes en recours se trouvaient sur ce deuxième site et 15 jeunes en recours étaient toujours au Pum.

À partir de novembre 2022, nous avons mis en place deux missions dédiées aux mineurs : une maraude le mardi soir spécifique aux mineurs afin de répondre à leurs besoins de première

nécessité, notamment en termes de produits alimentaires, durant laquelle nous avons rencontré en moyenne 30 jeunes ; et une permanence avec Médecins du Monde dans leurs locaux tous les mardis après-midis, au cours de laquelle nous orientons et aidons les mineurs dans leur accès aux droits, tandis que MdM s'occupe des soins médicaux. En deux mois, nous avons accueilli 78 jeunes à notre permanence d'accès aux droits.

Enfin, une mission d'observation opérationnelle de la frontière franco-espagnole orientale était au stade de réflexion durant le premier semestre 2022 et s'est illustrée par quelques rencontres entre le coordinateur de l'antenne toulousaine d'Utopia 56 et l'Anafé, la CAFI (Coordination d'Actions inter-acteurs aux Frontières), Médecins du Monde Languedoc-Roussillon et Médecins du Monde Midi-Pyrénées, et quelques déplacements à la frontière franco-espagnole. La mission n'a cependant pas vu le jour.

L'année 2022 aura vraiment permis à l'antenne Utopia 56 de Toulouse de se restructurer et de s'implanter davantage localement, étant mieux identifiée et reconnue par les différents acteurs associatifs et institutionnels, mais également par les citoyen·nes, avec un accroissement du nombre de ses bénévoles, passant à plus de 50.

ÉQUIPE

1 coordinateur·rice salarié·e

4 volontaires en service civique

55 bénévoles

CONTACTS

toulouse@utopia56.org

[Facebook Utopia 56 Toulouse](#)

[Instagram Utopia 56 Toulouse](#)



ENTENDEZ nous
CONSIDEREZ nous

« L'ENGAGEMENT C'EST DONNER DE SOI AVEC L'IDÉAL
D'UN BIEN COMMUN »

FABIEN, ANCIEN STAGIAIRE AU SEIN DE L'ANTENNE DE GRANDE-SYNTHE

TOURS



maraudes



accompagnement



hébergement solidaire



maison d'accueil pour MIE

À Tours, nous œuvrons en soutien aux mineur-es non accompagné-es et aux jeunes majeur-es, les accompagnant et les hébergeant le temps de leurs démarches à travers 4 dispositifs d'hébergement différents : une maison collective ; un réseau d'hébergeur-ses solidaires ; des appartements mis à disposition ; et des chambres à l'hôtel. En 2022, **81 jeunes ont été hébergés après un refus de minorité** : 70 jeunes refusé-es et remis-es à la rue par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, dont 2 filles ; et 11 jeunes refusé-es hors Conseil départemental d'Indre-et-Loire, dont une fille. Une équipe juridique est mobilisée au quotidien pour assurer un accompagnement juridique (préparation des dossiers, aide à la reconstitution de l'identité, récits de vie, démarches consulaires, etc.) auprès des jeunes en partenariat avec le cabinet d'avocats ADVENTIS. Ainsi, nous avons aidé au **lancement de 38 recours devant le juge des enfants** : 29 recours en Indre-et-Loire et 9 recours lancés après des refus dans les départements du 28, du 41 ou en IDF. Parmi les 38 jeunes ayant lancé un recours : 8 jeunes ont été reconnus mineurs, 3 jeunes ont reçu une ordonnance de placement provisoire, 6 jeunes n'ont pas été reconnus mineurs et ont fait appel, 4 jeunes ont disparu, 2 jeunes sont devenus majeurs avant leur audience et 15 jeunes sont toujours en recours.

En 2022, ce sont 52 nouveaux jeunes qui ont été hébergés au sein de la maison. Depuis son ouverture en novembre 2020, la maison a permis la mise à l'abri et l'accompagnement de 110 jeunes. Parmi ces 110 jeunes, 51 jeunes ont eu une réponse du juge des enfants suite à leur recours : 28 ont été reconnus mineurs et 23 n'ont pas été reconnus mineurs. Cela correspond pour le moment à environ 55% de jeunes accompagnés et reconnus mineurs après leur recours devant le juge des enfants. Les jeunes restent en moyenne 2 mois et demi à la maison.

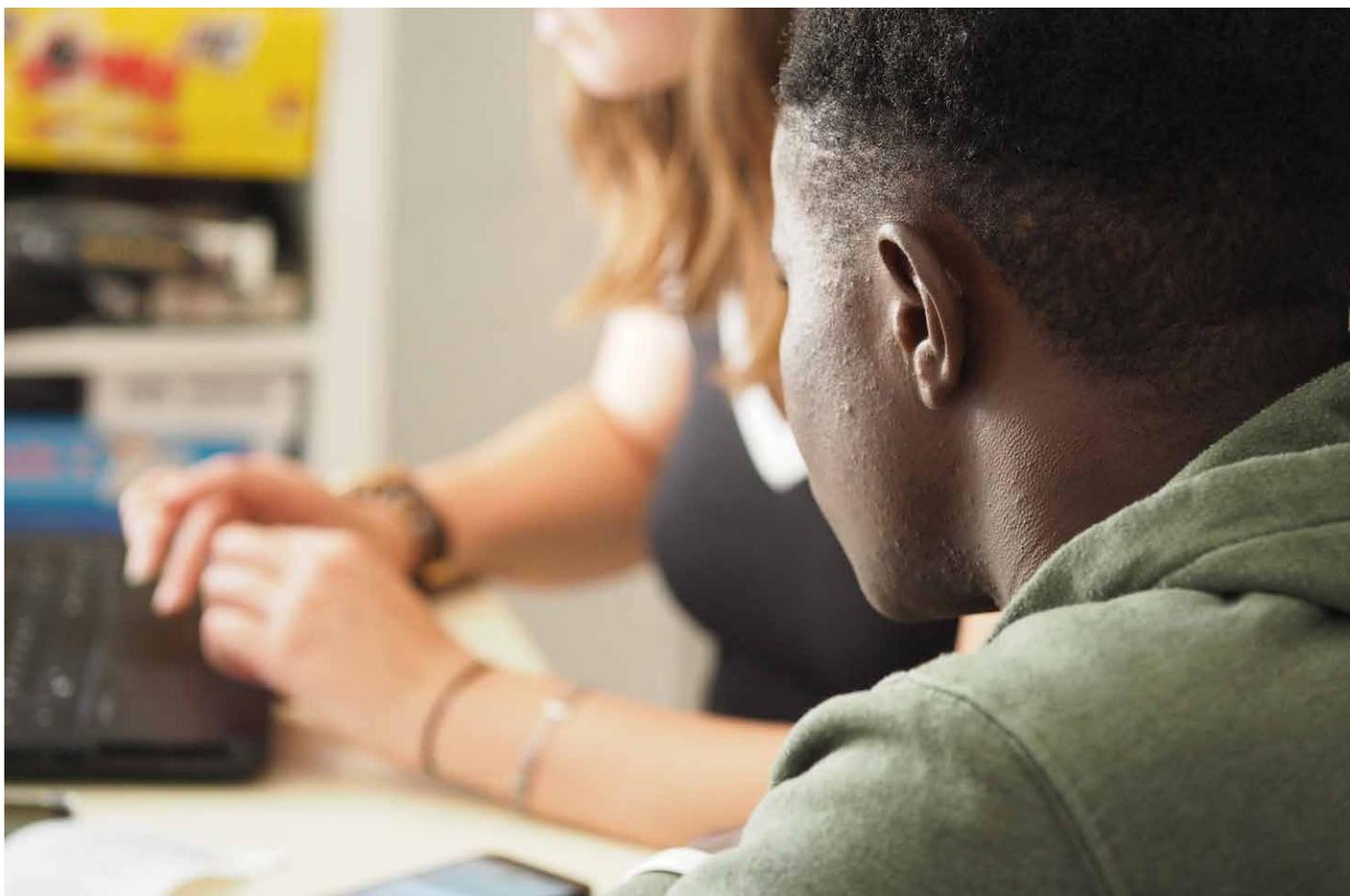


Flore Judet

Notre réseau d'hébergement solidaire s'est fortement réduit au fil des années et compte désormais 29 hébergeur·ses. Il est principalement dédié à l'hébergement d'urgence des MNA pour les sortir rapidement de la rue avant qu'ils-elles intègrent d'autres solutions long-terme, ainsi qu'à l'hébergement des jeunes proches de leur majorité et jeunes adultes, qui sont alors plus autonomes. En complément, nous bénéficions de 7 chambres d'hôtel avec la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) via le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) - pour 14 à 21 places. Normalement, les jeunes hébergés à l'hôtel sont les jeunes en appel (recours qui n'a pas fonctionné) et les jeunes majeurs. Depuis l'ouverture des places en 2020, 50 jeunes ont été hébergés à l'hôtel, dont 13 nouveaux jeunes en 2022.

En plus de l'hébergement, les jeunes non scolarisé·es peuvent suivre **les cours de l'école alternative** créée en 2020, dispensés par 19 professeur·es bénévoles au sein des deux salles

(Charcot et Pasteur) mises à disposition par la Ville de Tours. En 2022, 50 jeunes ont pu en bénéficier. Plusieurs jeunes ont pu aussi être en internat grâce à une prise en charge de la Région : 4 jeunes étaient concernés pour l'année scolaire 2021/2022 (dont 2 qui ont arrêté avant le 31 décembre, car un jeune a été reconnu mineur et un autre a obtenu un titre de séjour) et 4 jeunes pour l'année scolaire 2022/2023. Le local de l'antenne demeure également ouvert du lundi au vendredi tous les après-midis pour recevoir les jeunes hébergé·es, accueillir les primo-arrivant·es, répondre aux différents besoins, organiser les accompagnements et les RDV, et proposer des activités (soutien scolaire, ateliers, etc.). Les jeunes hébergés à l'hôtel peuvent aussi venir y préparer leurs repas et laver leur linge. En termes de repas, une vraie logistique s'est organisée à Tours afin de préparer les plus de 1 500 petits-déjeuners et dîners nécessaires par mois, et ce, grâce à l'aide des nombreux·ses bénévoles et partenaires.





Flore Judet

Afin d'améliorer notre connaissance sur les pratiques d'évaluation, nous avons mis en place un questionnaire accueil jeune, qui permet de collecter les données auprès des jeunes que nous recevons après un refus de reconnaissance de minorité. Cela nous a permis d'identifier plus concrètement les 5 motifs principaux de refus ASE dans le département du 37 (sur 49 jeunes refusé-es) :

1. L'âge que Mr/Mlle X déclare est en décalage avec sa posture et les attitudes qu'il-elle a adopté pendant cet entretien (48) ;
2. Le récit comporte des approximations susceptibles de mettre en cause son authenticité (45) ;
3. Le récit comporte des incohérences susceptibles de mettre en cause son authenticité (44) ;
4. Vous n'apportez aucun document d'identité ou d'état civil qui pourrait constituer un commencement de justificatif de votre minorité [...] (29) ;
5. Le document d'état civil qui pourrait constituer un justificatif de votre minorité semble ne pas être conforme (15, dont 1 fille).

En parallèle, nous aidons les jeunes qui obtiennent leur majorité avant l'aboutissement de leur recours dans leur transition vers l'âge adulte : obtention du titre de séjour, accès à une formation et à un emploi et accès à un logement autonome. Nous **avons aidé 12 jeunes majeurs dans l'obtention de leur titre de séjour : 8 l'ont obtenu et 4 sont en attente** (aucun refus). Ces jeunes majeurs continuent à être hébergés le temps qu'ils puissent accéder à un logement autonome et pérenne, souvent chez des hébergeur-ses solidaires ou en appartements mis à disposition.

Un **projet de maison pour jeunes majeurs** était censé voir le jour durant l'année, mais a été mis en pause, car la maison qui devait nous être mise à disposition par la Ville de Tours afin de réaliser ce projet a été squattée. Si le projet n'a pu voir le jour durant l'année, d'autres opportunités d'hébergement pour les jeunes majeurs que nous accompagnions se sont présentées : des particuliers nous ont proposé la mise à disposition de deux appartements pour une durée de plusieurs mois. Le premier appartement a été mis à disposition à partir de l'été 2022 et a pu permettre l'hébergement de 3 jeunes majeurs en attendant qu'ils puissent accéder à un hébergement. Le second appartement sera mis à disposition à partir de début 2023.



Flore Judet

De nouveaux partenariats se sont aussi mis en place durant l'année avec le Fil Bleu pour la réduction des tarifs de bus, avec la Cuisine centrale pour la récupération de repas, avec Bandia Monnet pour l'organisation d'activités culturelles, avec Sonara Yoga pour l'organisation de séances de bien-être et des cours de yoga, ainsi qu'avec le Cercle du Silence.

En juin, une nouvelle activité s'est développée à Tours à destination des personnes en grande précarité : les **maraudes de distribution alimentaire**. Nous avons constaté qu'il n'y avait jamais de distribution gratuite de repas chauds le soir à Tours et en avons débuté la distribution à raison d'une fois par mois avec les repas récupérés auprès de la Cuisine centrale. Cette maraude demeurait très réduite car développée sans aucun budget et correspondant à une phase test. Les retours ont été très positifs, nous conduisant désormais à avoir une vraie réflexion autour de la pérennisation de cette activité : constitution d'une équipe dédiée, recherche de partenaires et de financements.

Enfin, nous nous mobilisons aussi pour les familles en situation de rue. Le 8 novembre, avec l'ASFT (interassociation tourangelle), nous nous sommes réunies devant la préfecture aux côtés de nombreuses familles afin de demander des places d'hébergement. Une délégation de l'ASFT a été reçue dans la journée : 20 places avaient été ouvertes la semaine passée et 25 places ont été ouvertes le soir-même. Toutes les familles présentes ont ainsi pu être hébergées.

En 2022, l'**antenne de Tours comptait 97 bénévoles**, dont 46 nouveaux·elles bénévoles arrivés·es en 2022. Les bénévoles de l'antenne s'organisent en équipes avec chacune une mission spécifique : juridique, santé, scolarité, repas, etc. Les bénévoles long-terme de l'équipe "suivi" ont pu suivre 17 jeunes (principalement des jeunes hébergés à l'hôtel) tout au long de l'année, permettant de venir en renfort aux équipes salariées. Enfin, l'antenne a pu passer durant l'année à un format de newsletter mensuelle adressée aux adhérent·es de Tours.

ÉQUIPE

2 coordinateur·rices d'antenne salarié·es

2 responsables de maison salariées

3 volontaires en service civique

97 bénévoles, dont 19 professeur·es bénévoles

29 hébergeur·ses solidaires

CONTACTS

tours@utopia56.org

[Facebook Utopia 56 Tours](#)

[Instagram Utopia 56 Tours](#)

« LE MOT RÉFUGIÉ, JE L'ASSOCIE AU MOT RÉSILIENCE,
QUE J'AI APPRIS AVEC UTOPIA 56 »

**NOLWENN, BÉNÉVOLE AU SEIN DE L'ANTENNE
DE RENNES**

VISIBILISATION ET PLAIDOYER

CAO XIAN XIN / LIN GUOLIANG
HE XANG TIING / CAO XIAN PING
CHEN XINGZHONG / LIN YI HUA
ZHENG BO YING / GAO JUN WEI
LI YAN HUA / CAI FANG QING
XUE YOU ZIE / KUO CHEN MING
LIN LI GUANG / SUN DAO XIAN
CHENG KAM KWON / KE

LIN CHEN XING / LIN
YANG ZHAO HUA / GAO
LIN RUL ZHEN / ANONYME

2001 H. ABDULAYE IB.
HOUDIN

AHMADI AHMADI ANONYME

SABIR MOHAMED / OMIR ZAMIL ALI

ANONYME / MUSTAFA BETTIR.

YUKSEL UCARDGLU / ZELIHA KALENDAGIL

KALENDER KALENDAGIL / HIRAN KALENDAGIL

BERKAT GULER / IMATI GULER

AMIYE GULER
2002 MOHAMED SHABIR
HUSSEIN JENZIA

ANONYME / ANONYME
ALI SHARIF / HAN KAL HUS

ANONYME / ANONYME
MEHDIZA DEHNABEKI YER

2003 SAR KAWAT
ANONYME

ANONYME / ANONYME
LIMS CHIA

2004 ANONYME
KAZEM MUSTAFA ANA

2005 DO VAN KY
ANONYME

2006 JAFFAR HAWEN
ANONYME

ASIF AZMAD / ANONYME

ANONYME / ANONYME
ANONYME / ANONYME

ANONYME / ANONYME
LOUAM BEYEM HDRU

2007 ALI RIZI

BAZ SINGH
AMADAN / DUY HUYEN

2009 MARDUKEL KHERULLAH
ANONYME

GLARA / NGAYEN VAN MAC
ANAN FISAHAYE WELERUFEL

SINGH GURSHARAN / HADH
2010 RAMADAN
MAHIE ADAN ALI

2011 CONSTANTINE
DALIR ZARIF

2012 ANONYME / YOUSIF
ANONYME / ANONYME

ANONYME / ASGODDHOYATAN
2012 YONATAN ASAN

ANONYME
NOURESSIN NOURET / ANONYME

ANONYME / ALI LAMOU
COM MAN BEN

2013 ROBIEL HASTA
CORREVEKLEZ

ANONYME

Si l'année 2021 avait été marquée par nos grandes actions de visibilité, l'année 2022 a été marquée par le développement de notre travail de plaidoyer et surtout la mise en place d'importantes collaborations interassociatives autour de projets de plaidoyer et de contentieux communs. Plus que jamais, nous avons souhaité renforcer notre rôle de lanceur d'alerte et exercer notre droit d'agir en justice. Cela s'est illustrée par une présence accrue sur les réseaux sociaux, le renforcement de notre travail avec les journalistes, ainsi qu'avec les avocat·es et associations telles qu'Intérêt à Agir, mais aussi par le lien avec des institutions telles que la Défenseure des droits et avec les parlementaires. A l'occasion des élections présidentielles, nous avons formulé [10 propositions pour un accueil digne, solidaire et inconditionnel à destination des responsables politiques](#), résultant d'une large consultation de nos membres et bénévoles.

Afin de pouvoir développer notre travail de visibilité et de plaidoyer, tout en étant plus présent·es auprès des équipes locales de terrain et en améliorant la communication interne, nous avons embauché une seconde personne à la coordination nationale de la communication. Nous avons aussi développé la collaboration inter antennes autour du plaidoyer MNA, en nous accordant sur les données importantes à collecter et en essayant d'harmoniser la collecte de données à la sortie des dispositifs d'évaluation, tout en entamant une réflexion autour de deux thématiques principales : les évaluations et la mise à l'abri en urgence ; les recours et la période de mise à l'abri durant le recours, le flou juridique.

Flore Judet - Manifestation à Ivry-sur-Seine le 9 octobre 2022



CONTENTIEUX LANCÉS

OU TOUJOURS EN COURS EN 2022

DÉPÔT DE PLAINTE SUITE AUX ÉVÉNEMENTS DE NOVEMBRE 2020

Suite à l'évacuation du campement de Saint-Denis le 17 novembre 2020 et l'expulsion des personnes installées place de la République le 23 novembre, nous avons déposé plainte contre X pour des chefs de vol en bande organisée, violences volontaires par personne dépositaire de l'autorité publique et destruction, dégradation et détérioration d'un bien appartenant à autrui et contre Monsieur le Préfet de Police de Paris, Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis et Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, et des chefs de complicité de violences volontaires et complicité de destruction, dégradation et détérioration d'un bien appartenant à autrui et de vol en bande organisée, pour des faits commis à Saint-Denis (93) le 17 novembre 2020, à Paris, le 23 novembre 2020, et au cours du mois de novembre 2020 jusqu'au 23 novembre 2020. A nos côtés, 33 autres plaignant-es, dont l'association Enfants d'Afghanistan et d'Ailleurs, ainsi que des personnes exilées, des bénévoles et des élu-es présent-es lors de ces événements, représenté-es par Me Noémie SAIDI-COTTIER, Me Mathilde ROBERT, Me Raphaël KEMPF et Me Alice BECKER. En sus, des signalements IGPN et saisines de la DDD avaient été réalisés.

Le 19 mai 2022, la procureure de la République auprès du Tribunal judiciaire de Paris a décidé de procéder au classement sans suite de notre plainte concernant les faits survenus place de la République : "les infractions précitées n'apparaissant pas suffisamment caractérisées en ce qu'elles dénoncent une mise en cause globale et sur un plan général et collectif". Le Tribunal judiciaire de Bobigny n'a quant à lui donné aucun retour concernant les faits survenus lors de l'évacuation du campement de Saint-Denis.

Durant l'année, nous réfléchissions à nous constituer partie civile, afin qu'une instruction puisse être ouverte, notamment concernant les faits de violence commis par les forces de l'ordre place de la République, et que nous puissions être entendu-es comme plaignant-es. Cependant, nous attendons que des victimes directes parmi les plaignant-es se constituent également parties civiles.

En sus, Chrystel CHATOUX et Loan CHAU, suivie de Gaël MANZI, ont été poursuivi-es, en leur qualité de coprésident-es de l'association UTOPIA 56 au moment des faits de place de la République, pour infraction pour "embarras d'une voie publique par dépôt ou abandon sans nécessité d'objets, matériaux ou déchets entravant la libre circulation" - à savoir la présence de tentes sur la place. Cette poursuite s'inscrivait pleinement dans une démarche d'intimidation de nos actions. Avec Me Raphaël KEMPF, nous avons contesté la procédure devant le Tribunal de Police de Paris, qui a relaxé en décembre les coprésident-es de l'association, notamment pour des raisons de manquements administratifs au dossier.

REQUÊTE EN ANNULATION DES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX ANTI-DISTRIBUTION À CALAIS

En 2020, nous avons déposé une requête en annulation des arrêtés de la préfecture du Pas-de-Calais interdisant aux associations non mandatées par l'Etat de distribuer repas et boissons avec des membres de l'interassociation de Calais (Secours catholique, Médecins du Monde, etc.) et le cabinet SPINOSI. Depuis le premier arrêté émis le 30 septembre 2020, 23 autres arrêtés préfectoraux avaient été émis (dont le dernier le 2 mai 2022), réduisant progressivement le périmètre autorisé pour la distribution alimentaire par les associations auprès des personnes exilées à la frontière franco-britannique. Le 12 octobre 2022, nous avons obtenu l'annulation de 3 de ces arrêtés anti-distribution, dont le renouvellement a été stoppé, devant le Tribunal administratif de Lille. Deux mois plus tard, le Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a fait appel de cette décision auprès de la cour administrative d'appel de Douai.

[Lire l'article de France 3.](#)



Pablo Gubitsh

CONTESTATION DES VERBALISATIONS À L'ENCONTRE DES ÉQUIPES BÉNÉVOLES DE CALAIS

En 2020, lors des deux premiers confinements, de nombreux·ses bénévoles d'Utopia 56 ont été verbalisé·es alors qu'ils·elles étaient en mission. Au total, cela représentait plus d'une centaine d'amendes. Chaque amende a été contestée individuellement avec l'aide de Me Maxime Cléry-Melin du Barreau des rues. Les membres de Human Rights Observers de l'Auberge des Migrants avaient également reçu un grand nombre d'amendes, qui ont également toutes été contestées individuellement. Le Tribunal de police les ayant débouté·es, un appel devant la Cour de cassation a été formulé et la Cour a donné raison à HRO, annulant les amendes. Nous avons suivi le même parcours et attendons la décision de la Cour de cassation.

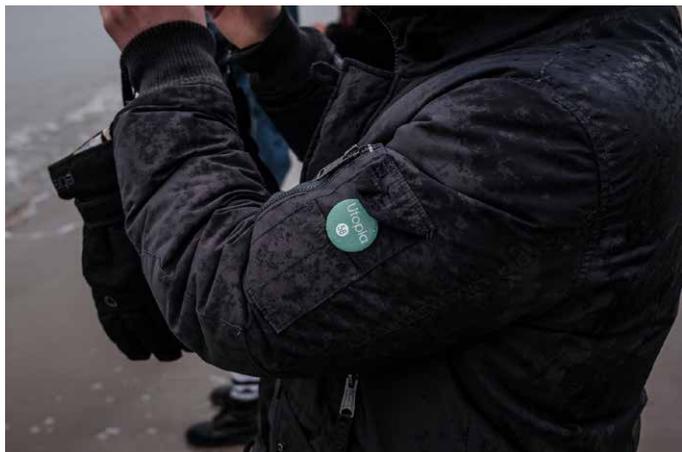
En parallèle, en étant représenté·es par Me Nicolas WALKER, nous avons déposé un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille contre "la décision implicite de rejet du 8 août 2020 du Sous-préfet de Calais de retirer ensemble les décisions limitant la liberté de mouvement des bénévoles de l'association Utopia 56 pendant la période du confinement, ainsi que les décisions du 20, 23, 25 mars et 14 avril 2020 limitant la circulation d'Utopia 56 sur le territoire de l'arrondissement de Calais". Suite à la demande de la préfecture de déclaration préalable de nos activités lors des confinements afin de pouvoir continuer nos missions, nous avons envoyé un mail à la préfecture informant que nous n'allions pas nous déclarer, mais serions toujours présent·es sur le terrain. La préfecture n'a jamais répondu, ce induisant à un rejet implicite. L'objectif de ce recours était de dénoncer l'entrave à la liberté associative et la criminalisation des aidant·es, ainsi que de contester

la demande de la préfecture, sur laquelle se basaient les forces de l'ordre pour nous verbaliser. Le Tribunal administratif de Lille nous a donné raison en admettant que ces contraventions étaient fondées sur un motif abusif et illégal, mais n'a pas annulé les amendes. Le paiement des amendes est donc toujours dû. Par conséquent, nous continuons de travailler sur la contestation de ces amendes devant le TA de Lille, notamment sur le chiffrage du préjudice, afin de demander réparation pour le préjudice subi, dont le coût des amendes.

DÉPÔT DE PLAINTÉ POUR DIFFAMATION CONTRE VALEURS ACTUELLES

En septembre 2021, dans la suite de notre action de visibilité au parc André Citroën à Paris, Valeurs actuelles avait publié un article en ligne : [“L'association pro-migrants Utopia 56 dans le radar des services de renseignement”](#). Cet article décrivait l'association comme complice des passeurs et comportait des erreurs factuelles et des propos fallacieux : “Habile dans la manipulation médiatique, Utopia 56 n'hésite pas à instrumentaliser les migrants pour servir des objectifs politiques radicaux aux frontières et sur l'immigration. Une note des services de renseignement territoriaux souligne la dérive de l'association vers les milieux de l'ultra-gauche et ses rapports ambigus avec les passeurs”. Nous avons alors demandé à Valeurs Actuelles la publication d'un droit de réponse. N'ayant reçu aucune réponse de leur part dans les délais impartis, nous avons assigné en référé Erik MONJALOUS, en sa qualité de directeur de publication du site internet www.valeursactuelles.net, et la société VALMONDE ET CIE, en sa qualité d'éditeur dudit site, pour ordonner le droit de réponse, en novembre 2021. Puis, toujours en étant représenté-es par Me Jérôme GIUSTI, nous avons assigné le magazine pour diffama-

tion en décembre 2021. Valeurs Actuelles a justifié ses propos en se basant sur une note de 7 pages du Service central du renseignement territorial sur Utopia 56, à laquelle nous avons pu avoir accès par voie judiciaire. Dans son ordonnance de référé rendue le 11 février 2022, le juge du Tribunal judiciaire de Paris a constaté la nullité de l'assignation, nous condamnant à payer 2 000€ de frais de justice à Valeurs Actuelles. Notre droit de réponse a été publié entre-temps par Valeurs Actuelles le 15 novembre 2021, soit plus de deux mois après la mise en ligne de l'article. En mars 2022, nous avons fait appel de cette décision, mais l'appel a été jugé comme caduc. Puis, le 25 janvier 2023, le Tribunal judiciaire nous a débouté-es et condamné-es de nouveau à verser 2 000 € à Valeurs Actuelles.



Pablo Gubitsch

DÉPÔT DE PLAINTÉ SUITE AU NAUFRAGE DANS LA MANCHE DU 24 NOVEMBRE 2021

En décembre 2022, nous avons déposé plainte contre X. et contre Monsieur le Préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord, Monsieur le directeur du C.R.O.S.S. GRIS NEZ, Madame la directrice de Her Majesty's Coastguards, pour des faits commis dans la nuit du 23 au 24 novembre 2021, en tous cas sur territoire national et depuis temps non prescrit, et constitutifs

des délits suivants : homicide involontaire et omission de porter secours ; ainsi que contre toute autre auteur, co-auteur ou complice que l'enquête viendrait à déterminer. Nous nous étions constitué.e.s partie civile aux côtés de 3 familles de victimes, mais cela nous a été refusé sur le motif que nous n'étions pas des victimes directes. Nous avons fait appel de cette décision et aurons une audience devant la Cour de cassation en 2024. Durant l'année, nous avons travaillé sur la formulation d'une demande préalable pour une requête indemnitaire auprès du Tribunal administratif - qui a été déposée mi-février 2023 - avec 3 familles de victimes et la Ligue des Droits de l'Homme, aux côtés du cabinet Vigo et du cabinet de Me Jessica LESCO, avec le soutien de l'association Intérêt à Agir.

Lire [l'article de Radio France](#) et de [l'article de France 3](#).

RECOURS EN NULLITÉ CONCERNANT DEUX PROCÈS-VERBAUX D'EXPULSION À GRANDE-SYNTHÉ

Aux côtés de Human Rights Observers, nous avons soutenu une action devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Dunkerque (JEX) le 3 décembre 2021, aux fins de demander la nullité des deux procès-verbaux d'expulsion des 13 et 26 octobre 2021 du campement se situant à proximité du Auchan de Grande-Synthe - où survivaient plus de 1 000 personnes, pour irrégularité de la procédure d'expulsion (notion de flagrance, absence de traducteur-riche, absence d'huissier, impossibilité de récupérer les affaires, etc). Nous avons aidé les 6 personnes exilées requérantes face à la commune de Grande-Synthe et fait le lien avec les avocat-es. Ce contentieux a été perdu, car il n'y avait pas de preuve que les requérant-es habitaient bien sur le campement à ce moment-là. Nous avons pris la décision de ne pas faire appel, n'ayant plus de lien avec les requérant-es.

Lire [l'article de BFM TV](#).



Christophe Michel - Veillée commémorative le 24 novembre 2022 place de la République à Paris.

CONTENTIEUX UKRAINE CONTRE L'ETAT AVEC MÉDECINS DU MONDE

Le 25 juillet 2022, Utopia 56 et Médecins du Monde ont saisi le juge des référés liberté du tribunal administratif de Paris avec le soutien de Me Samy DJEMAOUN pour demander à ce qu'il soit enjoint au préfet de la région Île-de-France et au ministre de l'Intérieur d'ouvrir les centres d'hébergement d'urgence dédiés aux déplacé·es ukrainien·nes à Paris (dont celui situé Porte de Versailles), à l'ensemble des personnes en situation de très grande précarité, quelle que soit leur nationalité ou pays d'origine. L'audience a eu lieu le 26 juillet au tribunal administratif de Paris en présence des représentant·es des deux associations et d'une dizaine de femmes (avec enfants) concernées. La requête a été rejetée par la juge des référés. Alors même que la juge des référés du tribunal administratif de Paris a reconnu l'absence de solutions de logement pour des personnes vulnérables, notre requête a été rejetée le jeudi 28 juillet. Selon les motifs de l'ordonnance et malgré les preuves apportées et citées ci-dessus, "Ce dispositif (Porte de Versailles) est spécifique de manière à ne pas saturer les dispositifs de droit commun de l'hébergement d'urgence." et "les requérantes (...) n'apportent pas la preuve d'une carence manifeste des différentes autorités compétentes s'agissant des dispositifs de droit commun d'hébergement d'urgence destinés aux populations susceptibles d'en bénéficier". En décembre, nous avons de nouveau saisi le juge des référés libertés concernant le dispositif d'hébergement d'urgence dédié aux Ukrainien·nes au Paris Event Center situé Porte de la Villette, et de nouveau perdu sur les mêmes motifs.

[Lire l'article de France Bleu.](#)

DÉPÔT DE PLAINTE CONTRE X SUITE À L'INCENDIE SUR LE CAMPEMENT DE PORTE DES LILAS À PARIS



Pauline Tournier

Le 24 février 2022, vers 2h du matin, un incendie s'est déclaré sur le campement situé dans le tunnel Sigmund Freud, à proximité de la Porte des Lilas, où étaient installées près de 200 personnes (familles et mineurs non accompagnés). Une poubelle avait été disposée à chaque extrémité du tunnel où les tentes étaient installées et avait été incendiée. Les personnes ont été réveillées par l'incendie, qui avait provoqué un immense nuage de fumées, et ont appelé la police et les pompiers. Quelques tentes ont été entièrement calcinées par les flammes. Les poubelles n'étaient pas disposées à cet endroit au début de la nuit, ce qui laissait supposer un incendie volontaire. Deux semaines plus tard, nous avons donc déposé une plainte collective au nom d'Utopia 56 pour tentative d'homicide volontaire, représentée par Me Rachel KLARIC du Cabinet d'Arié ALIM, en nous appuyant sur plusieurs cerfas présentant les témoignages de plusieurs personnes présentes sur le campement lors de l'incendie. En décembre 2022, le procureur a diligencé une commission rogatoire avec des policiers du 19e arrondissement pour enquêter. Ces derniers ont auditionné l'un des coordinateur·rices de l'antenne Utopia 56 de Paris lors des événements.

REQUÊTE EN RÉFÉRÉ LIBERTÉ CONCERNANT LE CAMPEMENT DE LA MARSEILLAISE À PARIS

À 6h du matin, le 22 juin 2022, le campement situé rue de la Marseillaise sur un terrain en friche appartenant à la Mairie de Paris, a été évacué, et ce, une nouvelle fois sans base légale - pas d'arrêté préfectoral, ni de procédure en justice déclarée en amont pour justifier l'évacuation. Sur ce campement, étaient installées environ 200 personnes, majoritairement des hommes seuls originaires d'Afghanistan. Tous n'ont pas pu avoir accès à une mise à l'abri et parmi ceux qui ont été mis à l'abri, certains se sont retrouvés dehors le jour même ou le lendemain. Le soir même, les personnes étaient empêchées de se réinstaller sur le campement, ainsi que les soirs suivants.

Avec l'aide de Me Maud ANGLIVIEL et de Me Ambre BENITEZ, nous avons déposé une requête en référé liberté aux côtés du GISTI et de 10 hommes afghans requérants individuels, contre "Les expulsions illégales des personnes installées dans le campement situé square de la marseillaise, 25 rue de la marseillaise à Paris (75019) constitutives d'atteintes graves à plusieurs libertés fondamentales perpétrée par la préfecture de la région Ile-de-France, la préfecture de police et la commune de Paris". La requête leur demandait plus précisément "de faire immédiatement cesser les opérations d'expulsion et de destruction de biens illégaux", "de faire cesser les opérations policières aux abords du terrain [...] visant à empêcher la réinstallation des personnes illégalement expulsées sans qu'aucune solution de mise à l'abri ne leur soit proposée ou accessible", "de dégager toute solution de mise à l'abri et de relogement adaptée à la situation sociale des requérants, dans un délai de 48 heures" et "de donner à leurs services les consignes rappelant les conditions dans lesquelles doivent être



Pauline Tournier

menées les opérations d'expulsion et les garanties qui doivent être celles des personnes expulsées en rappelant notamment que toute opération d'expulsion doit être précédée de la réalisation d'un diagnostic social visant à identifier les situations individuelles et les besoins en présence". L'objectif était de porter en justice le fait que la mise à l'abri dissimulait une expulsion avec impossibilité de réinstallation sans réelle prise en compte de la situation administrative des personnes présentes.

La juge du Tribunal administratif a rejeté notre requête, reprenant les arguments de la défense, comme quoi un hébergement avait été proposé à toutes les personnes présentes, qu'il restait des places libres à l'issue de l'évacuation et que des personnes avaient refusé la mise à l'abri, quand bien même les témoignages des requérants prouvaient le contraire. Il a été ajouté que certaines personnes n'avaient dans tous les cas droit qu'à une seule semaine d'hébergement de par leur situation administrative et que cette mise à l'abri n'avait pas vocation à être pérenne, alors que les personnes ne présentaient pas de vulnérabilité particulière par rapport à toutes les autres personnes en situation de rue en Ile-de-France.

DÉPÔT DE PLAINTÉ CONTRE L'OPÉRATEUR ALTERALIA ET L'ENTREPRISE DE SÉCURITÉ NO LIMIT

Le 29 juin 2022, nous avons déposé une plainte contre l'opérateur Alteralia et l'entreprise de sécurité No Limit aux côtés de La Casa, suite aux témoignages de plusieurs mineurs non accompagnés en recours qui étaient auparavant sur le campement du tunnel Sigmund Freud et avaient été mis à l'abri suite à une évacuation à l'hôtel Médian situé dans le 17^e arrondissement de Paris. Les jeunes nous

avaient fait part de faits de violences commises par des gardiens de l'hôtel. Avec La Casa, nous avons été alerté·es une première fois en décembre 2021 pour des faits de violences dans cet hôtel géré par Alteralia pour le compte de la préfecture de la région Ile-de-France - qui avait réquisitionné cet hôtel en 2020 - et où étaient régulièrement orientés des MNA après une opération de mise à l'abri. Nous avons alors commencé à interroger les pratiques au sein de l'hôtel, sollicitant Alteralia à plusieurs reprises. Ces sollicitations sont cependant restées sans réponse. En sus, nous avons réussi à rassembler de nombreuses vidéos attestant de l'insalubrité des lieux. Avec Me Pascale Poussin, nous avons décidé de déposer une plainte au pénal aux motifs de harcèlement et non assistance à personnes en danger, sur la base des témoignages de plusieurs jeunes faisant état de violences physiques et verbales, de privations alimentaires, de discriminations, fouilles et de chantages de la part des agents de sécurité. Ont été ajoutés au dossier des témoignages équivoques de deux assistantes sociales anciennement employées par Alteralia, attestant de nombreuses problématiques dans différents centres d'hébergement géré par l'opérateur, notamment des cas de travail dissimulé, d'agressions sexuelles de la part d'agents de sécurité et d'abus courants de pouvoir de la part des employé·es d'Alteralia pouvant remettre à la rue une personne hébergée à tout moment et sans arguments, créant un climat de peur et de tension. La plainte avait vocation à mettre en perspective un problème global montrant que la direction d'Alteralia était directement concernée, en choisissant de fermer les yeux sur ces pratiques dont elle a eu connaissance à de maintes reprises.

RECOURS DEVANT LE JUGE DES RÉFÉRÉS CONCERNANT UNE AUTORISATION DE MANIFESTATION SUR LA PLACE DE LA BASTILLE

En mai 2022, nous avons déposé une demande de manifestation statique place de la Bastille à partir du 27 mai pour une durée initiale de 5 jours. Dans un arrêté du 25 mai, le préfet de police interdisait la tenue de cette manifestation. Représenté·es par Me Lorraine Questiaux, nous avons déposé un recours devant le juge des référés afin de demander la suspension de cet arrêté sur le fondement des dispositions de l'article L. 521-2 du code de justice administrative. Le 27 mai, le juge a ordonné la suspension de l'arrêté et à l'Etat de nous verser une somme de 1 000 euros. La Préfecture de police n'a pas fait de recours, mais le Ministre de l'Intérieur a contesté l'ordonnance. Le Conseil d'Etat l'a cependant débouté.



Flore Judet

CONTENTIEUX CONCERNANT LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

Nous nous sommes associés à la Ligue des Droits de l'Homme, l'Anafé, le MRAP, le Planning Familial, la FASTI et d'autres acteurs associatifs, pour solliciter l'annulation du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain auprès du Conseil d'Etat, en étant représentés par le cabinet Spinosi. Ce décret met en place le dispositif du contrat d'engagement républicain en subordonnant l'accès aux subventions auprès des collectivités publiques ou aux agréments délivrés par l'État à la souscription et le respect par les associations et fondations demandeuses d'un contrat d'engagement républicain (CER). Pour reprendre les mots de la LDH, "ce contrat d'engagement se révèle comme un contrat de défiance envers toutes les associations, un transfert aux administrations et aux élus locaux d'un pouvoir de police morale et de la pensée dans une logique de surveillance généralisée et de mise au pas de toutes les associations et de leurs membres".

[Écouter le podcast de Radio France.](#)

En plus des contentieux spécifiques, nous avons réalisé de **nombreuses saisines de la Défenseure des Droits et de nombreux signalements IGPN** durant l'année concernant des faits de violences policières à l'encontre de personnes exilées, **notamment pour le non-respect des droits des MNA**. Un travail en direct avec la DDD a été mis en place afin de donner plus facilement accès aux associations pour des signalements en rapport avec la déontologie des forces de l'ordre via une adresse mail directe. A Lille, nous avons saisi la Défenseure des droits concernant l'évaluation des mineur·es et avons ensuite pu constater une nette amélioration des processus d'évaluation, bien que des dysfonctionnements demeurent. Sur cette question des violences policières, nous participons également avec nos données et observations au projet de notre partenaire Human Rights Observers sur les violences policières à la frontière franco-britannique.



« TOUTES NOS ACTIONS ONT DU SENS ET SE COMPLÈTENT »

RAPHAËL, ANCIEN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE AU SEIN DE L'ANTENNE DE PARIS

PROJETS DE PLAIDOYER EN INTERASSO

Début 2022, nous avons rejoint une réflexion commune menée entre 68 associations et collectifs de différents départements en amont des législatives pour interpeller et mettre la question des MNA au cœur des discussions. Une tribune a été rédigée le 17 mai afin de demander l'inscription dans la loi de « la présomption de minorité », puis publiée et relayée par plusieurs médias (Le Monde, Libération, etc.). Chaque association ou collectif avait ensuite pour mission d'aller voir des candidat·es aux élections législatives et leur demander de signer la tribune pour prôner la loi sur la présomption de minorité. Un questionnaire pour connaître les pratiques de chaque département par le prisme des associations a également été diffusé au sein du réseau, puis les réponses dépouillées le 25 juin à Lyon. La campagne **“Coordination nationale Jeunes Exilé·es en Danger”** a ensuite accueilli de nouveaux membres, devenant un vrai espace de réflexion pour l'organisation d'initiatives et d'actions communes, telles que la manifestation nationale du 5 octobre, mais aussi de partage d'informations, d'expériences et de pratiques.

En COPIL avec ECPAT, Safe Passage, la PSM et la Croix-Rouge, et grâce à un financement de la Fondation de France, nous avons pu lancer le **projet CALMNA** et ainsi recruter une chargée de plaidoyer MNA Nord afin de renforcer notre plaidoyer concernant les défaillances de la prise en charge des MNA constatées à la frontière franco-britannique et notre coordination interassociative.

À Calais, nous avons rejoint le collectif **Calais Appeal** qui rassemble 8 associations : L'Auberge des Migrants, Collective Aid, Calais Food Collective, Project Play, Refugee Community Kitchen, Refugee Women's Centre et Utopia 56, et a vocation à davantage développer la communication et le plaidoyer auprès du grand

public et des élu·es anglais·es concernant la situation à la frontière franco-britannique.

En coalition avec l'AADJAM, et grâce au financement du Network of European Foundations à travers leur programme EPIM (European Programme for Integration and Migration), nous avons pu lancer le **projet STEP UP**. Il s'agit d'un projet de deux ans qui a vocation à développer un plaidoyer national concernant les MNA et les jeunes majeur·es et les enjeux de transition vers l'âge adulte. Dans le cadre de ce projet lancé en novembre 2022, nous avons embauché un chargé de plaidoyer MNA & jeunes majeur·es au sein d'Utopia 56 pour deux ans, ainsi qu'une juriste au sein de l'AADJAM pour un an.



Étant membre de la **Commission plaidoyer de la Plateforme des Soutiens aux Migrant·es (PSM)**, nous avons beaucoup œuvré sur la question de la gestion des déchets dans les lieux de vie à Calais. Depuis longtemps les associations demandent à ce que les lieux de vie des personnes exilées soient rajoutés à la gestion de la collecte des déchets au sein de la collectivité. La Mairie de Calais refusant de mettre des bennes à ordures à proximité des lieux de vie, nous avons organisé des actions

pour interpeller les collectivités locales, mais aussi les citoyen·nes locaux·les qui sont également concerné·es par cet enjeu : réalisation d'une œuvre d'art à partir des déchets collectés dans les lieux de vie installée devant le lieu où se passaient les négociations des acteurs de la commission plaidoyer avec les élu·es, sensibilisation des écoles, discussion avec les élu·es EELV, etc.

Enfin, un groupe de réflexion initié par VoxPublic et rassemblant de nombreuses associations a vu le jour concernant le Projet de loi asile et immigration du Ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, afin de formuler des propositions communes à faire au gouvernement.

S'ajoute à ces projets, la constitution de plusieurs groupes de travail juridique en interasso dans différentes antennes d'Utopia 56, et ce, sur différentes thématiques.

PARTICIPATION À DES RAPPORTS

Chaque année, nous participons à la réalisation de rapports :

- [Understanding the rise in Channel crossings](#) de l'Institute for Public Policy Research (IPPR) ;

- [Resilience and Resistance: the Criminalisation of Solidarity across Europe](#) de la Platform for International Cooperation on

Undocumented Migrants (PICUM).

Pablo Gubitsh



ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS NATIONAUX INTER ANTENNES

Une manifestation nationale a été organisée le 5 octobre 2022 pour visibiliser la situation des MNA en recours à la rue, à notre initiative et avec la participation de nombreux·ses jeunes. L'ensemble des antennes Utopia 56 y ont participé, ainsi que plusieurs autres associations locales membres de la Coordination nationale Jeunes Exilé·es en Danger.



Flore Judet

En commémoration du naufrage du 24 novembre 2022 dans la Manche, de nombreux rassemblements aux flambeaux ont eu lieu dans plusieurs de nos antennes, aux côtés d'autres associations, avec mise en place d'un mémorial, lecture de texte et moment de recueillement.



Christophe Michel

Utopia 56 sur les réseaux sociaux



Twitter : 32 800 abonné·es



Instagram : 45 000 abonné·es



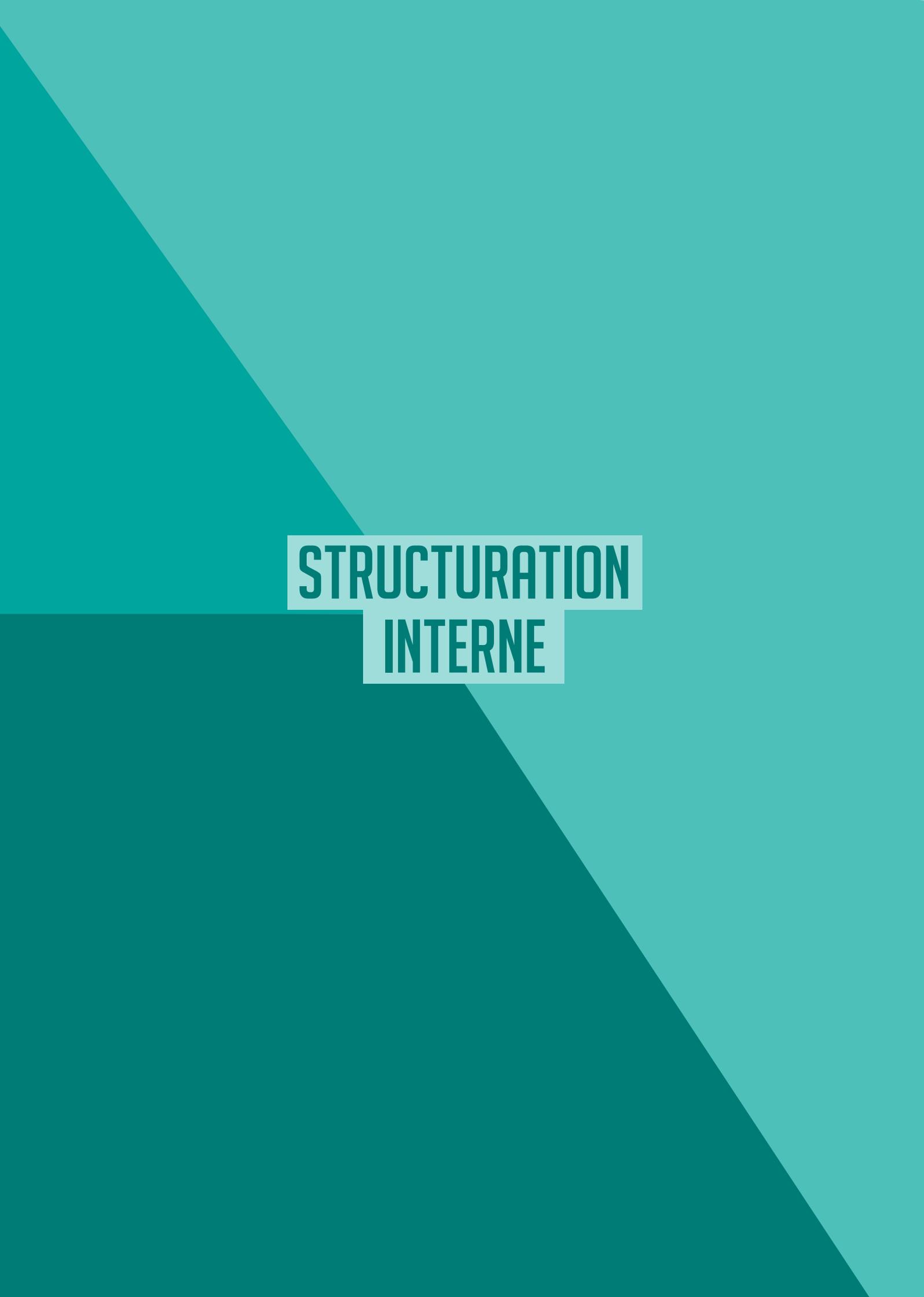
Facebook : 30 000 abonné·es



Linkedin : 5 368 abonné·es



Newsletter : 18 000 abonné·es



**STRUCTURATION
INTERNE**

ACCROISSEMENT ET SOUTIEN AUX ÉQUIPES SALARIÉES

La création de l'association s'est basée sur le bénévolat pour répondre aux besoins des personnes en situation de rue. Cependant, face à l'ampleur des besoins et au nombre croissant de personnes vulnérables à accompagner, cette organisation basée sur le volontariat a montré ses limites : surinvestissement des personnes, burn out, turn over et perte des connaissances. Dès 2018, nous avons donc fait le choix de nous appuyer sur une équipe de salarié-es afin de conserver l'expérience acquise et éviter les burn out en la dimensionnant dans le cadre d'activités se déroulant en journée et en nuit (minimum de 2 coordonnateur-trices par antenne pour parer aux urgences). Aussi, toujours dans cette optique, le travail de renforcement des équipes salariées entamé depuis 2020 a continué :

- Une coordinatrice de la communication a rejoint le coordinateur de la communication afin de former un binôme et pour développer le travail de communication et de plaidoyer, notamment en appui aux équipes locales.
- L'équipe de l'antenne de Paris a accueilli 3 nouvelles chargées de mission : mission pôle MNA, mission mobilisation citoyenne et mission logistique.
- Les équipes de Calais et Grande-Synthe ont accueilli un chargé de mission maraudes littorales, afin de pouvoir répondre aux besoins dus à l'accroissement du nombre de tentatives de traversée en

bâteau.

- L'équipe de Calais a également accueilli une troisième coordinatrice bénévole au sein de l'équipe avec pour objectif la pérennisation du poste en tant que salarié-e en 2023.

Dans le cadre du projet STEP UP, un nouveau poste a été créé au sein de l'équipe nationale : chargé de plaidoyer MNA & jeunes majeur-es. Ce dernier travaille étroitement avec une juriste de l'AADJAM, poste également créé via le projet STEP UP. Ce poste de chargé de plaidoyer MNA & jeunes majeur-es s'inscrit dans notre volonté de développer et de professionnaliser notre plaidoyer.

Toujours dans cet objectif de soutien aux équipes salariées, le conseil d'administration a lancé une réflexion sur le sujet de la revalorisation salariale des équipes. Une revalorisation financière qui se met progressivement en place en raison du budget et des projections financières.



André Lejarre

ACCROISSEMENT ET SOUTIEN AUX ÉQUIPES SALARIÉES

Durant l'année, nous avons consolidé nos pratiques RH et formalisé le cadre de travail, avec notamment le déploiement de la charte de déconnexion, l'amélioration du suivi des temps de congés, le renforcement des entretiens RH avec la création de grilles d'entretien à différentes étapes, la prévention des risques avec la réalisation du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) accessible en ligne pour toutes les équipes, etc.



André Lejarre

RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES ET DU BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Au national, un projet d'appui psy a été mis en place grâce à une proposition bénévole d'un psychanalyste connaissant nos activités. Le projet a débuté dans le courant du premier trimestre 2022 par une phase pilote, avec 4 psychanalystes impliqués auprès d'une huitaine de salarié·es de l'équipe nationale et des équipes de Calais, Paris et Rennes. Le bilan de cette phase pilote ayant été très positif - ces salarié·es ont confirmé que cet appui les avait aidé·es et qu'ils-elles n'auraient pas traversé certaines périodes ou situations de la même manière sans cet accompagnement - le dispositif a pu être déployé auprès d'autres salarié·es. Cet appui psy professionnel a notamment pour objectif de permettre aux salarié·es de trouver un équilibre satisfaisant entre travail, engagement militant et vie personnelle. L'aspect innovant est que ce ne sont pas des séances avec un.e psy focalisées uniquement

sur le travail, ou sur une problématique professionnelle précise, mais des séances ouvertes aux sujets qui touchent le·la salarié·e. L'appui se fait habituellement par téléphone ou en visio à la fréquence décidée entre le·la salarié·e et le·la psychanalyste (hebdomadaire, bimensuelle, etc.) et sur une durée de plusieurs mois (3, 6, 12 mois...) avec des modulations en fonction des périodes, fréquence et rythme étant décidées ensemble. Un lien se tisse ainsi entre le·la salarié·e et son psy d'appui, ce qui permet lors d'événements marquants d'utiliser naturellement ce psy référent·e comme une ressource, un soutien. Les 6 psychanalystes du groupe actuel, en cours d'agrandissement, sont entièrement bénévoles, et ils-elles organisent régulièrement de manière confidentielle des réunions avec une superviseuse. Le bilan est très positif tant du côté des salarié·es en appui, dont la très grande majorité est sa-

tisfaite, que du côté de l'association, car ce dispositif offre une possibilité aux salarié.e.s de faire part de leurs difficultés à un tiers dont l'écoute est le métier, et d'en être soulagé-es.

À Calais, l'ensemble des équipes salariées et bénévoles bénéficient du soutien d'un psychologue référent rémunéré depuis plusieurs

années. Les équipes de Grande-Synthe dépendaient également de ce psychologue et devaient se déplacer à Calais si besoin. En 2022, un partenariat a pu être mis en place avec une psychologue rémunérée de Grande-Synthe pour le suivi psy des équipes, permettant aux équipes d'avoir une référente locale.

DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS

Un important travail de réflexion et de création de formations a eu lieu en 2022, pour un déploiement en 2023. Ainsi, tout au long de l'année, nous avons œuvré à l'organisation d'une formation sur les VSS (Violences Sexistes et Sexuelles) au travail avec la formatrice Laure Ignace. Début 2023, chaque salarié-e de l'association devra obligatoirement participer à l'une des sessions de formation proposées durant une journée. L'objectif est de pouvoir ensuite ouvrir cette formation à l'ensemble des membres de l'association intéressé.e.s, qu'ils-elles soient volontaires en service civique, stagiaires ou bénévoles.

Nous avons également travaillé à la création d'un socle de formations initiales, qui sera mis

en place en 2023. Le principe est que chaque salarié-e entrant dans la structure suive obligatoirement 5 formations initiales durant les 3 premiers mois de son contrat. Il s'agira de formations internes faites par des membres salarié-es ou bénévoles de l'association et des psychologues bénévoles externes :

- bases du plaidoyer et rappel sur l'organisation des institutions ;
- communication non violente et gestion de conflits ;
- sensibilisation aux VSS ;
- communication avec les médias ;
- bases concernant la gestion des bénévoles, la posture et le safeguarding.



RÉFORME DU COMITÉ D'ÉCOUTE ET TRAVAIL DE RESTRUCTURATION DE LA PLATEFORME

L'association met à la disposition de ses membres une plateforme internet de signalement pour recueillir le témoignage de toute personne lanceuse d'alerte – que ce soit sur des sujets de violences sexistes ou sexuelles ou sur tout élément contraire au règlement intérieur.

Le comité d'écoute, composé de bénévoles, formé·es à l'écoute et soumis·es à la confidentialité, peut être amené à recueillir le témoignage de toute personne lanceuse d'alerte – que ce soit sur des sujets de violences sexistes ou sexuelles ou sur tout élément contraire au règlement intérieur –, les personnes témoins citées et toute personne mise en cause dans une alerte. Selon la gravité des faits dénoncés, la personne mise en cause peut faire l'objet de mesures conservatoires pouvant constituer un retrait du terrain le temps des écoutes. Un comité disciplinaire, composé des membres du comité d'écoute qui traite le signalement et complété par la coprésidence de l'association, décide des suites à donner (mesures de sensibilisation, mesures de formations individuelles ou collectives, mesures de sanctions, etc.).

Au bilan de la première année de fonctionnement de cette plateforme, 14 alertes ont été émises, concernant 9 situations et mobilisant 10 bénévoles différent·es (8 femmes et 2 hommes) au sein du comité d'écoute. Ces situations concernaient à cinq reprises des VSS (3 agressions sexuelles et 2 violences sexistes), 1 harcèlement sur les réseaux sociaux, 1 harcèlement de rue, 1 conflit dans une antenne et 1 critique générale de l'association. À la suite de ces signalements, ciblant des personnes identifiées, 3 sanctions ont été prononcées (rappel au règlement intérieur ou suspension provi-

soire du terrain avec entretien avec le comité d'écoute avant de reprendre une activité éventuelle dans l'association). Dans 3 autres situations, les personnes mises en cause ont quitté par elles-mêmes l'association. Ce comité d'écoute permet également d'orienter vers des ressources psychologiques et plus largement de soin à tout·e membre de l'association qui en émet le besoin.

En octobre 2022, de nouveaux groupes de travail se sont mis en place en interne à l'association, impulsés par des membres du conseil d'administration, des bénévoles et salarié·es volontaires, pour mettre en place davantage d'outils de prévention et améliorer les dispositifs d'écoute permettant de libérer la parole des personnes victimes, que ce soit dans la formation de nos équipes salariées et bénévoles ou dans la diffusion des bonnes pratiques. L'association a également invité tout·e membre à rejoindre ces groupes pour contribuer à la réflexion et à l'élaboration des procédures à mettre en œuvre.

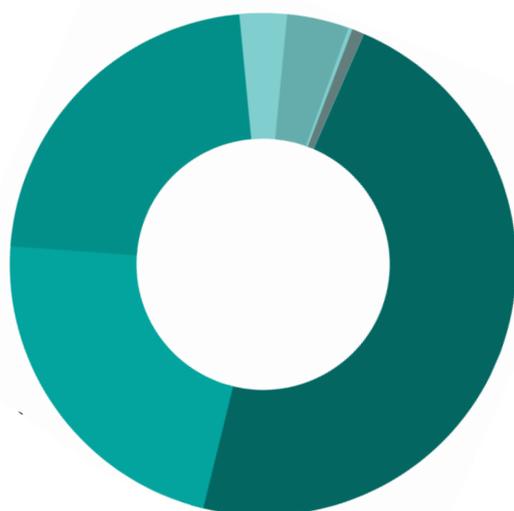
ÉTAT FINANCIER

2022*

CHARGES :
1 628 128,49 €

PRODUITS :
1 859 885,90 €

EXCÉDENT :
231 757,41 €



Donations
= 47,26% (878 900,42 €)

Fondations et fonds de dotations
= 22,35 % (415 690,80 €)

Partenaires associatifs
= 22,33 % (415 270,53 €)

Aide à l'emploi
= 3,95 % (73 539,09 €)

Adhésions
= 3,02 % (56 146,44 €)

Divers
= 0,78 % (14 537,53 €)

Subventions publiques
= 0,26 % (4 800 €)

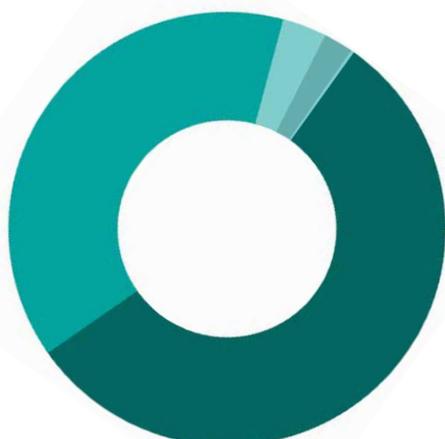
* sous réserve du bilan comptable et des comptes certifiés

2021*

CHARGES :
1 295 229,96 €

PRODUITS :
1 803 097,79 €

EXCÉDENT :
507 867,83 €



Donations
55,44 %

Fondations, fonds de dotations et partenaires associatifs
38,85 %

Adhésions
3,28 %

Aide à l'emploi
2,20 %

Subventions publiques
0,22 %

Divers
0,01 %

* dont report de fonds dédiés spéciaux covid-19

En 2021, nous avons réalisé un excédent significatif, justifié par les résultats de notre campagne de collecte de fin d'année, ainsi que par la réallocation en 2021 de fonds dédiés covid-19 de 2020. Cet excédent est affecté structurellement à financer la consolidation de l'association en nous permettant notamment de tenir la tension entre notre capacité de réaction sur le terrain (comme avec les maraudes littorales dans le Nord) et notre nécessaire structuration en appui à cette réactivité (principalement l'amélioration des conditions de travail). Il nous a donc permis de stabiliser notre association en nous permettant d'avoir un fonds

de roulement correspondant à 3 mois de fonctionnement afin de pouvoir parer aux risques financiers, tout en lançant progressivement le chantier d'amélioration des conditions de travail. Notre fonds de roulement devant s'épaissir avec l'élargissement de notre budget, nous devons veiller à le maintenir et à le renforcer pour accompagner l'augmentation prévue de nos volumes budgétaires. En 2022, un nouvel excédent lié à la campagne de collecte de fin d'année, va nous permettre de continuer notre travail de consolidation et de mener à bien nos perspectives pour 2023.

Nos sources de financement se divisent en 3 catégories principales :

- **Les donations**, qu'elles soient mensuelles ou ponctuelles, avec des dons commençant à 1€. La très grande majorité provenant d'individus, puisque les entreprises ne représentent qu'une partie infime des donations.
- **Les partenariats associatifs**, en particulier Médecins Sans Frontières, qui est notre principal partenaire opérationnel et financier.
- **Les fondations et fonds de dotation privés.** En 2022, 18 fondations et fonds de dotation différent.es nous ont soutenu.e.s, ainsi qu'un réseau de fondations européennes, à hauteur de 15 600 € en moyenne par subvention. La Fondation Abbé Pierre et la Fondation de France, qui sont les deux fondations qui nous soutiennent le plus, le font à travers différents projets.

À l'image de nos nombreux·ses bénévoles et hébergeur·ses solidaires, cette multitude de soutiens financiers est ce qui fait notre force et ils sont essentiels pour légitimer nos actions, que cela soit d'un point de vue externe, mais aussi d'un point de vue interne.

Nos dépenses se divisent quant à elles selon les catégories suivantes :

- **La masse salariale**, à travers 42 salarié·es et 7 stagiaires indemnisé·es, soit une dépense cumulée pour les salaires et indemnités de stage de **780 201,37€** à l'année. A Utopia 56, le ratio entre les salaires les plus faibles et les plus élevés va de 1 à 1,3 - soit des salaires commençant au SMIC pour les plus faibles et allant jusqu'à 2 280€ brut pour les plus élevés.
- **Les locaux** (au nombre de 17 en 2022, qu'ils soient des bureaux, entrepôts, maison d'accueil pour les bénévoles), dont les loyers et charges d'énergie, se sont élevés à **178 009,38€** en 2022. Notre loyer le plus élevé de 1 901€/mois est celui de la maison des bénévoles de Grande-Synthe ; le plus faible est notre participation à l'entrepôt partagé entre associations de Calais ("la warehouse") pour 100€/mois.
- **L'acquisition et l'utilisation de nos véhicules** pour **151 017,72€** ; à travers entre autres 76 124,57€ de dépense de carburant en 2022, 40 109,29€ d'achat de véhicules d'occasion, 22 915,87€ pour leur entretien et les réparations courantes et enfin 11 168,43€ d'amendes payées aux membres d'Utopia 56. Si les amendes pour excès de vitesse restent à la charge du conducteur, celles liées à des ver-

balisations pour un véhicule “mal” stationné alors qu’il permet de mener à bien une distribution de biens de première nécessité sont prises en charge par Utopia 56.

- **L’hébergement des mineur-es non accompagnés** à travers nos 6 maisons d’accueil, se chiffrant à 141 466,07€, entre les 87 775,93€ de loyers et charges et 53 690,14€ d’alimentation, hygiène, transports, vie quotidienne. Les salaires des coordinateur-rices de ces maisons sont inclus dans la masse salariale citée plus haut.

- **L’achat de gros matériel** (tentes, couvertures et bâches) à hauteur de **86 756,97€**. Une dépense de 2 530,50€ est incluse à cette somme, permettant le nettoyage pour quelques centimes de couvertures sales et humides ramassées dans la rue et qui peuvent ainsi être redistribuées une seconde fois.

- D’autres dépenses enfin sont inhérentes au fonctionnement même de toute structure, à travers les **frais administratifs**, pour un total de **42 992,74€** en 2022, dans lesquels on retrouve le recours à une comptable, un gestionnaire paie, un expert-comptable et un commissaire aux comptes, ajoutés à des frais d’assurance, de banque et de poste.

- **Les dépenses courantes dans nos antennes** s’élèvent quant à elles à **38 276,10€**. Cela inclut le quotidien de nos antennes, qu’il s’agisse pêle-mêle de frais de bureautique, de petit matériel pour les maraudes, de dépannage de tickets de transport ou plus malheureusement, de frais d’obsèques pour des personnes exilées tuées à la frontière franco-britannique.

- **Le recours à des volontaires en service civique** sur quelques-unes de nos antennes,

dont l’indemnité est conjointement prise en charge entre la Ligue de l’Enseignement et Utopia 56. De notre côté, ces indemnités se chiffrent à **37 385,67€** en 2022.

- À noter que certaines dépenses contribuent au bien-être et à la structuration d’Utopia 56, comme des formations (**7 155€**) et des séances avec des psychologues (**6 635€**) payées aux membres de l’association en 2022. Pour 2023, nous avons choisi d’affecter 1% de notre budget global à la formation de nos équipes.

La fin d’année 2022 aura également été marquée par le tout premier contrôle Urssaf mené à l’association. Prévu sur deux jours, ce contrôle visait l’examen de nos activités des années 2020 et 2021. Il est ressorti un seul fait (un salarié de l’association a reçu en décembre 2020 une avance sur salaire de 200€ qui n’a jamais été récupérée par Utopia 56), ce qui aurait occasionné un redressement de 87€. Au regard de la somme, l’Urssaf n’a pas engagé d’avis de recouvrement. Aucune autre anomalie n’a été relevée. Au regard du développement rapide et du salariat exponentiel de l’association, nous ne pouvons que nous satisfaire de ce résultat.

PERPECTIVES 2023



CONSERVATION DE NOS PRINCIPES D'ACTION

>> **Demeurer indépendante et libre de parole** en ne demandant pas de financements de l'Etat.

>> **Continuer à sensibiliser et mobiliser les citoyen·nes** à travers de l'information, du bénévolat et de l'hébergement solidaire, afin d'apporter un autre regard que la politique actuelle sur la migration et montrer que l'accueil est possible. De sorte à ce que chaque citoyen·ne puisse transmettre nos valeurs et devenir porte-voix de notre mission.

>> **Rester réactif·ves et innovant·es** dans notre approche afin de **continuer à proposer une aide d'urgence** en conservant notre capacité d'adaptation aux différents contextes, besoins, bénéficiaires et acteurs locaux, et à leurs évolutions.

>> **Continuer à travailler en interasso, à fédérer et à accompagner.** En tant qu'association moyenne, nous avons un rôle intermédiaire dans le milieu associatif, travaillant au quotidien avec des ONG internationales comme avec des collectifs citoyens. Avec les années, notre rôle a quelque peu évolué : nous avons été beaucoup accompagnés et accompagnons désormais beaucoup.

STRUCTURATION DE L'ASSOCIATION

Entamé durant l'année 2020, le travail de structuration de l'association est toujours en cours et constitue encore une de nos priorités pour les prochaines années.

>> **Renforcer les équipes salariées** au niveau local et au niveau national, afin d'assurer une coordination et un appui solide à l'action de l'ensemble des bénévoles, volontaires en service civique et stagiaires. En priorité, la structuration de l'antenne de Toulouse avec la création d'un second poste salarié à la coordination, et le renforcement de la coordination nationale avec la création d'un troisième poste salarié de coordinateur·rice national·e.

>> **Améliorer les conditions de travail** : meilleure rémunération, meilleur suivi des horaires, moins de surcharge de travail, meilleur accompagnement et plus de formations et d'outils à disposition ; mais aussi de meilleurs locaux, véhicules et outils informatiques.

>> **Améliorer la collecte des données** et leur remontée.

Ce travail de structuration doit donc permettre de consolider la structure et s'accompagne d'un ralentissement de notre expansion territoriale. Notre approche est plutôt "d'améliorer le présent et l'existant". Cependant, nous souhaitons continuer à répondre aux opportunités qui se présentent, tout en sachant que la plupart surviennent dans des territoires où nous sommes déjà présents et qui sont des opportunités permettant de répondre à des besoins déjà identifiés.

DÉVELOPPEMENT D'AXES PRIORITAIRES

>> Développer notre communication et notre plaidoyer à l'échelle nationale, mais aussi européenne, notamment en renforçant notre rôle de lanceur d'alerte. Dans cette optique, nous souhaitons renforcer notre présence et nos activités d'observation et de surveillance à la frontière franco-britannique. En plus de la dénonciation de la politique sécuritaire en place à la frontière, nos autres thématiques prioritaires sont la présomption de minorité et la prise en charge des MNA en recours, ainsi que le respect des droits fondamentaux, le respect des conditions matériels d'accueil, le droit à l'hébergement, la régularisation des personnes sans-papiers et la liberté associative.

>> Proposer de nouvelles solutions d'hébergement d'urgence et d'hébergement à long terme en innovant selon nos moyens, en réponse à des besoins concrets auxquels nous faisons face quotidiennement dans les villes où nous sommes implantés. Parmi les opportunités qui se présentent de plus en plus et auxquelles nous souhaitons répondre, figure la mise à disposition gratuite temporaire de bâtiments.

>> Amélioration du suivi des personnes que nous accompagnons, notamment administratif et juridique en lien avec des avocat·es, dont l'amélioration de l'accompagnement des jeunes majeur·es et dans la transition vers l'âge adulte.

« LA DIFFICULTÉ QUE L'ON RENCONTRE AU QUOTIDIEN C'EST DE DEVOIR PALIER LES MANQUEMENTS DES INSTITUTIONS »

SOPHIE, ANCIENNE COORDINATRICE DE L'ANTENNE DE TOURS



Utopia 56

Mobilisation pour les exilé.e.s

Crédit photo couverture et pages 16 et 22 : **Pablo Gubitsh**
Crédit photo pages 2, 13 et 70 : **Pauline Tournier**
Crédit photo pages 8 : **André Lejarre**
Crédit photo page 46 : **Olivier Ceccaldi**
Crédit photo page 32 : **Felix Vanderdonckt**
Crédit photo page 55 : **Alexandre François**
Crédit photo pages 60 et 83 : **Flore Judet**
Design graphique : **Clara Delboé**